

**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**  
**Honneur - Fraternité - Justice**



**STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE ET DE PROSPERITE  
PARTAGEE  
(SCAPP) 2016-2030**

**NOTE ANNUELLE SECTORIELLE DE MISE EN ŒUVRE DU  
CDS 7  
« GOUVERNANCE POLITIQUE, SECURITE, ETAT DE DROIT  
ET DECENTRALISATION »**

**- ANNEE 2019 -**

## SOMMAIRE

SIGLES.....	3
LISTE DES TABLEAUX.....	5
LISTE DES ENCADRES.....	5
<b>RESUME ANALYTIQUE.....</b>	<b>6</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>8</b>
<b>I. GOUVERNANCE POLITIQUE, COHESION SOCIALE, PAIX ET SECURITE .....</b>	<b>10</b>
1.1. AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE .....	10
1.2. RENFORCEMENT DES MOYENS DE FORCE DE DEFENSE ET DE SECURITE.....	11
1.3. PROTECTION DES JEUNES CONTRE LA RADICALISATION ET L'EXTREMISME VIOLENT	13
1.4. CONSTRUCTION DURABLE DE LA PAIX ET DE LA COHESION SOCIALE.....	14
1.5. GESTION DES MIGRATIONS .....	15
<b>II. ETAT DE DROIT, DROITS HUMAINS ET JUSTICE.....</b>	<b>16</b>
2.1. RENFORCEMENT DE LA JUSTICE.....	16
2.2. DEVELOPPEMENT DES DROITS HUMAINS.....	22
2.3. CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE .....	25
<b>III. DEVELOPPEMENT LOCAL ET DECENTRALISATION.....</b>	<b>27</b>
3.1. RENFORCEMENT DE LA DECENTRALISATION .....	27
3.2. L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE .....	33
<b>IV. FINANCEMENT DES CHANTIERS DU CDS.....</b>	<b>35</b>
ANNEXE 1 : LISTE DES MEMBRES DU CDS 7.....	38
ANNEXE 2 : INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU CHANTIER 7 DE LA SCAPP	40

## SIGLES

AEP	Alimentation en Eau Potable
AFE	Accord de Facilitation des Echanges
ANJE	
ANRPTS	Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
BM	Banque Mondiale
CAC	Centre d'Accueil des Citoyens
CAON	Cellule d'Appui à l'Ordonnateur Nation du FED
CDHAHRSC	Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile
CDS	Comités de Développement Sectoriels
CEC	Comité Elargi de Concertation
CIP	Comité Interministériel de Pilotage
CIR	Cadre Intégré Renforcé
CRD	Comité Régional de Développement
CS	Chantier Stratégique
CSU	Couverture Sanitaire Universelle
CTC	Comité Technique de Coordination
DCEP	Direction de la Coopération, des Etudes et de la Programmation au MIDEK
DC-SCAPP	Direction de la Coordination de la SCAPP
DD	Dividende Démographique
DECLIC	Programme d'appui au Développement Economique Local et aux Initiatives Communales
DGAPE	Direction Générale d'Appui au Processus Electoral
DGB	Direction Générale du Budget
DGCT	Direction Générale des Collectivités Territoriales
DGERSE	Direction Générale des Etudes, des Réformes et du Suivi-Evaluation
DGIPCE	Direction Générale de l'Investissement Public et de la Coopération Economique
DGPSD	Direction Générale des Politiques et Stratégies de Développement
DPAE	Direction de la Prévision et de l'Analyse Economique au MEF
DPCIS	Direction de la Programmation, de la Coopération et de l'Information Sanitaire au MS
EPU	Examen Périodique Universel
FRD	Fonds Régional de Développement
MASEF	Ministère des affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille
MCIT	Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme
MDR	Ministère du Développement Rural
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEI	Ministère de l'Economie et de l'Industrie
MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
MHUAT	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
MIDEK	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MJS	Ministère de la Jeunesse et des Sports
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
MPEMi	Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines
MS	Ministère de la Santé
NASMO	Notes Annuelles Sectorielles de Mise en Œuvre de la SCAPP
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONS	Office National de la Statistique
ONSER	Office National du Services d'Eau en milieu Rural

PAGOURDEL	Programme d'Appui à la Gouvernance Régionale et au Développement Local
PAMO-FED	Projet d'Appui à la Mise en Œuvre du FED
PIP	Programme d'Investissement Public
PNIDDLE	Programme National Intégré d'Appui à la Décentralisation, au Développement Local et l'Emploi des Jeunes
RAMO	Rapport Annuel de Mise en Œuvre de la SCAPP
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Protégée
SIGPTS	Système Intégré de Gestion des Populations et des Titres Sécurisés
SNAJ	Stratégie Nationale d'Accès à la Justice
SNFAD	Stratégie Nationale de Formation des Acteurs de la Décentralisation
SNJSL	Stratégie Nationale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs
SSE	Système de Suivi Evaluation
SWEDD	Sahel Women's Empowerment and Demographic Dividend (Projet Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique)
TADAMOUN	Agence Nationale de lutte contre les séquelles de l'esclavage, de l'insertion et de lutte contre la pauvreté
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Nombres d' enrôlements par l' ANRPTS et de documents sécurisés produits .....	12
Tableau 3 : Indicateurs de suivi de la mise en œuvre des chantiers du CDS 7 « Gouvernance politique, Décentralisation, Etat de droit, Justice et Sécurité » .....	40

## **LISTE DES ENCADRES**

Figure 1 : Encadré réalisations PNIDDLE .....	30
Figure 2 : Encadré réalisations PAGOURDEL .....	31

## **RESUME ANALYTIQUE**

Le présent rapport présente le bilan de mise en œuvre du plan d'action de la SCAPP pour l'année 2019. Il fait l'état des résultats de développement relatifs aux chantiers stratégiques : i) Gouvernance Politique, Cohésion Sociale, Paix et Sécurité, ii) Etat de Droit, Droits Humains et Justice et iii) Développement local et décentralisation et par rapport à l'atteinte des cibles ODD retenues par rapport à ce chantier. La mise en œuvre de ces chantiers se fait à travers des interventions stratégiques.

### **Gouvernance Politique, Cohésion Sociale, Paix et Sécurité**

Conformément aux échéances constitutionnelles, l'année 2019 a connu la tenue des élections présidentielles qui ont été jugées transparentes et une passation pacifique du pouvoir. L'année 2018, quant à elle, a été marquée par la recomposition du paysage institutionnel et ce par une large participation des partis politiques aux élections législatives, régionales et locales. Il est à noter que des progrès importants ont été perçus en matière d'amélioration de la gouvernance publique grâce aux réformes issues du référendum de 2017.

Pour le renforcement des moyens des forces de défense et de sécurité, les réalisations ont porté sur la formation, la construction d'infrastructures adéquates et le renforcement des capacités matérielles des structures de sécurité et de maintien de l'ordre (Police nationale, Garde Nationale, Protection Civile et Sécurité des routes). D'importantes réformes ont été entreprises en vue de moderniser l'administration territoriale, la rapprocher des citoyens et d'améliorer la qualité de ses services. Ces réformes ont porté notamment sur la réorganisation des structures, le renforcement des effectifs et des capacités de l'encadrement, la révision du découpage administratif, la création de nouvelles circonscriptions administratives et la mise en place d'un statut particulier des administrateurs. En matière de sécurité des routes, les efforts se focaliseront sur la formation des agents et le renforcement d'infrastructures. Le Groupement Général de la Sécurité des Routes prévoit un statut qui répond mieux aux missions et aux spécificités de cette institution. Il est prévu par ailleurs la modernisation des documents d'actes d'état civil et du Système de Gestion des Population et des Titres Sécurisés.

Pour ce qui est de la protection des jeunes contre la radicalisation, la promotion de cette importante composante démographique s'est traduite essentiellement par la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Jeunesse et des Loisirs. Cette stratégie relève de la citoyenneté, d'autonomisation, d'éducation et d'emploi, de lutte contre l'extrémisme violent et les autres comportements déviants des jeunes. A cet égard, d'intenses campagnes de sensibilisation et d'information ont été menées notamment en matière de promotion de la jeunesse et la cohésion sociale. Une réflexion est pour adopter des textes portant sur l'organisation et le développement de l'éducation Physique et des Sports et le bon fonctionnement et la gestion des maisons des jeunes.

Quant à la construction durable de la paix et de la sécurité, une politique volontariste de lutte contre la pauvreté a été mise en œuvre par la délégation TAAZOUR ainsi que plusieurs autres programmes favorables aux populations les plus vulnérables (ODD2). Cette politique vise à renforcer la cohésion sociale et l'unité nationale en soutenant la mise en place des principaux piliers du système national de filets sociaux et en fournissant des transferts monétaires ciblés aux ménages pauvres. Elle couvre notamment les domaines de l'alphabétisation, la santé, l'habitat et les activités génératrices de revenus et la protection sociale. Concernant la Gestion des Migrations, la Mauritanie continue à mener une action de surveillance du territoire et de lutte contre l'immigration clandestine.

### **Etat de Droit, Droits Humains et Justice**

La Mauritanie a ratifié la majorité des traités internationaux relatifs à la protection des droits humains et à l'accès à la justice (ODD 16). Pour ce faire, le cadre juridique a été révisé et la stratégie nationale d'accès à la justice (SNAJ) a été élaborée. Elle vient s'inscrire dans les Objectifs de Développement Durable (ODD) et de l'agenda 2030. Parallèlement, des progrès notables en matière d'indépendance et d'accès à la justice, de renforcement de l'état de droit, de renforcement des capacités des acteurs judiciaires, d'amélioration de l'administration pénitentiaire et de protection judiciaire de l'enfant ont été enregistrés.

En 2020, la politique sectorielle de la justice reposera sur un cadre opérationnel et un cadre budgétaire pour promouvoir une approche de renforcement de la justice cohérente avec les mécanismes internationaux et régionaux.

La politique intégrée des droits de l'homme s'est alignée avec les objectifs de développement durable en mettant l'accent sur la promotion des droits de l'Homme et de la cohésion sociale, le suivi des engagements internationaux en tenant compte des recommandations de l'EPU dans la présentation des rapports nationaux aux organes de traités, le renforcement de l'action humanitaire sur le territoire national et la résilience et la prévoyance humanitaire face aux risques de catastrophes. Grâce à ces efforts, la Mauritanie a été élue au siège du Conseil des Droits de l'Homme pour le mandat 2020-2022. Toutefois, Les autorités prévoient de doubler d'efforts pour responsabiliser les populations en les incitant à revendiquer et à affirmer leurs propres droits.

En matière de contrôle citoyen de l'action publique, la société civile a été renforcée, une politique volontariste de communication a été engagée, des formations ont été réalisées pour la sensibilisation sur les ODD pour assurer une mise en œuvre effective des ODD dans les Politiques de développement et le rôle attendu de la SC dans le cadre de la mise en œuvre de la SCAPP. Un débat de fond a été ouvert au public pour créer une culture des droits de l'homme avec des informations fiables et crédibles.

### **Développement local et décentralisation**

Les élections municipales et régionales en 2018 ont permis de concrétiser le nouvel échelon de décentralisation, régie désormais par la Loi organique relative à la Région. En outre, l'élaboration de la Stratégie Nationale de la Décentralisation et du Développement Local (SNDDL) permettra de créer les conditions d'un développement territorial équitable, inclusif et durable. Notons également l'élaboration de la Stratégie Nationale de Formation des Acteurs de la Décentralisation (SNFAD). Le Programme d'appui au Développement Economique local et aux Initiatives Communales dans trois régions de Mauritanie (DECLIC) lancé aussi en 2019 vise à améliorer les conditions de vie des populations des wilayas de Gorgol, de l'Assaba et de Guidimakha. En parallèle, les efforts ont été axés sur l'organisation et la gestion des ressources et des taxes communales, aux services rendus à la population, au renforcement des capacités institutionnelles et du système informatique des communes ainsi qu'à l'accompagnement des réformes régionales. Le Projet National Intégré d'Appui à la Décentralisation, au Développement Local et à l'Emploi des jeunes (PNIDDLE) au cours de ces dernières années a permis d'avancer vers l'atteinte des objectifs de la SCAPP. En matière de réformes, un décret portant sur la création d'une Commission des Finances Régionales est promulgué. Dans le même esprit, la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Gouvernance Régionale et au Développement Local (PAGOURDEL) contribue à l'émergence de collectivités locales viables territorialement et financièrement, à un ancrage des politiques publiques au niveau local, à l'harmonisation entre la programmation nationale et les réalités territoriales et à favoriser le partenariat entre les collectivités locales.

## INTRODUCTION

En cohérence avec l'agenda de 2030 pour le développement et ses Objectifs de Développement Durable (ODD) ainsi que l'agenda 2063 de l'Union Africaine, le Gouvernement Mauritanien a adopté la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) qui couvre la période 2016-2030. La SCAPP vise à favoriser une croissance économique accélérée et diversifiée, inclusive et réductrice des inégalités, verte et durable permettant la satisfaction des besoins essentiels de tous les citoyens et leur accès au mieux-être dans un cadre de bonne gouvernance. Pour atteindre ces objectifs, la SCAPP pose les jalons d'importantes transformations de la société et de l'économie mauritaniennes et repose sur trois leviers stratégiques convergents correspondant aux objectifs stratégiques retenus :

- Levier stratégique 1 : Promouvoir une croissance forte et inclusive
- Levier stratégique 2 : Développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base
- Levier stratégique 3 : Renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions.

Ces leviers stratégiques se déclinent en quinze chantiers stratégiques qui à leurs tours se déclinent en cinquante-six interventions prioritaires correspondant à des réformes, des programmes, des projets ou des actions significatives qui composent le premier plan quinquennal 2016-2020.

La coordination de la SCAPP constitue l'outil clef du dispositif de suivi évaluation au niveau sectoriel. Elle rend compte des réalisations sectorielles à travers les Notes Annuelles sectorielles NASMO qui constituent l'étape cruciale pour élaborer le Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO). Les Comités de Développement Sectoriels (CDS) ont pour vocation de produire ces notes, dans le contexte d'un système de suivi-évaluation (SSE) plus performant, à travers notamment la mise en place du nouveau dispositif institutionnel et des nouveaux mécanismes de reporting.

Après une étude d'opérationnalisation du système de suivi et évaluation de la SCAPP, le décret 2019-085 du 06 Mai 2019 portant sur l'organisation du dispositif institutionnel de formulation, de suivi-évaluation et de la mise en œuvre de la SCAPP a été adopté, en application de la loi d'orientation n°2018-021 relative à la SCAPP. Les réformes issues de ce décret consistent à établir neuf CDS chargés du suivi de la mise en œuvre de la SCAPP au lieu des vingt-sept Comités Techniques Sectoriels (CTS) qui étaient institués chacun au sein d'un ministère ou d'une institution.

Ces comités de développement sectoriels tiennent compte des orientations de la SCAPP à travers ses chantiers stratégiques et ce à raison de trois comités par levier stratégique. Chaque CSD est présidé par l'un des représentant des départements les plus concernés par la thématique du chantier et regroupe des représentants des différents ministères ou institutions concernés par le chantier, des représentants de la société civile et du secteur privé intervenant dans le secteur ainsi que des partenaires techniques et financiers.

Pour animer les travaux de ces CDS, trois coordinateurs de leviers sont placés au sein de la Direction de Coordination de la SCAPP et sont chargés en particulier de la consolidation des rapports des CDS relevant de leur levier.

Le présent rapport relève du CDS 7 de la Gouvernance politique, locale, état de droit, paix et sécurité. Il fait l'état des lieux des réalisations sectorielles de l'année 2018 ainsi que celles prévues en 2019 par rapport aux chantiers stratégiques :

- Gouvernance politique, cohésion sociale, paix et sécurité
- Consolidation de l'état de droit, des droits humains et de la justice
- Développement local et la décentralisation

La vision de la SCAPP accorde une place importante à l'enracinement de la démocratie et l'approfondissement de l'Etat de droit. Pour cela, l'ancrage d'une culture démocratique au sein du corps social et de l'élite est un objectif majeur à atteindre avant 2030. Il s'agit d'ancrer une bonne gouvernance traduite par : (i) un consensus politique basé sur les principes démocratiques universels, en particulier l'alternance pacifique au pouvoir ; (ii) un Etat neutre et efficace dans ses interventions, notamment en matière de sécurité, d'accès pour tous à une justice indépendante; (iii) une société civile dynamique,

structurée, et une presse indépendante et professionnelle contribuant effectivement au contrôle-citoyen de l'action publique ; et (iv) le renforcement de la décentralisation et de la déconcentration pour un meilleur accès aux services de base.

Les institutions ou ministères faisant partie du CDS 7 sont :

- Le ministère de la justice
- Le Ministère de l'intérieur et de la décentralisation
- Le ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et l'Aménagement du Territoire
- Le ministère de la jeunesse et des sports
- Le Commissariat aux droits de l'homme, à l'Action Humanitaire et aux relations avec la société civile.
- Délégation TAAZOUR

Le présent rapport est structuré en fonction des trois chantiers et des interventions qui les composent et pour chacune de ces dernières sont mentionnés les objectifs, les réalisations, le financement, les perspectives et les recommandations.

# I. GOUVERNANCE POLITIQUE, COHESION SOCIALE, PAIX ET SECURITE

Ce chantier contribue à la création d'un contexte favorable à l'atteinte des objectifs de la SCAPP en mettant en place les conditions d'une gouvernance politique assainie et d'un climat de paix, de sécurité et de cohésion sociale. Il comporte cinq interventions : (i) Amélioration de la gouvernance politique ; (ii) Renforcement des moyens des forces de défense et de sécurité ; (iii) Construction durable de la paix et de la cohésion sociale ; (iv) Protection des jeunes contre la radicalisation et l'extrémisme violent ; et (v) Gestion saine des migrations.

## 1.1. AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE

### Objectifs de l'intervention relative à la gouvernance politique

Cette intervention vise à assurer une gouvernance politique plus performante qui repose sur des institutions démocratiques solides et permet une ouverture à l'ensemble des acteurs politiques grâce au rôle des institutions, au dialogue national et au renforcement des capacités des élus.

### Principales réalisations

L'année 2019 a été marquée par la tenue de l'élection présidentielle Mauritanienne le 22 juin 2019 qui s'est conclue par la victoire de Monsieur Mohamed Ould Ghazouani, élu au premier tour avec 52% des suffrages pour un mandat de cinq ans. Le processus de déroulement de l'élection a été jugé crédible et transparent et la passation de pouvoir a lieu de manière pacifique. Ce progrès notable est l'aboutissement d'un long processus démocratique basé sur des réformes constitutionnelles et institutionnelles issues des dialogues politiques organisés en 2012 et 2016 et le referendum de 2017. L'année 2018, quant à elle, a connu une large participation des partis politiques aux élections législatives, régionales et locales pour la recomposition du paysage institutionnel à travers la mise en place de l'Assemblée Nationale, les conseils régionaux et les conseils municipaux. A cet égard, la Direction Générale d'Appui au Processus Electoral (DGAPE), a servi de conseil et d'assistance pour la CENI dans l'organisation des différents scrutins à travers la formation du Comité Directeur de la CENI sur le cycle électoral, la gestion des élections, la formation sur les textes électoraux. La DGAP a aussi assuré les relations entre la CENI et l'Administration sur les questions électorales. Cette assistance a permis d'appuyer la CENI dans l'organisation des échéances électorales notamment les élections Législatives, Régionales et Municipales de 2018.

Par ailleurs, les réformes issues du dialogue politique ont permis :

- L'interdiction du nomadisme politique ;
- La révision des missions, des règles d'organisation et de fonctionnement de la CENI ;
- La révision de la loi portant sur la promotion de l'accès des femmes aux fonctions électives ;
- La nouvelle répartition des sièges de l'Assemblée nationale ;
- L'élection des députés représentant les Mauritaniens établis à l'étranger ;
- La révision de la loi portant sur la promotion de l'accès des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives ;
- La loi constitutionnelle référendaire portant révision de certaines dispositions de la constitution du 20 juillet ;
- La loi sur la Régionalisation ;
- La réorganisation du découpage administratif par la création de nouvelles structures territoriales ;
- La dissolution de 76 partis politiques n'ayant pu totaliser les scores requis en application des dispositions de la loi, ramenant ainsi le nombre des partis reconnus à 27 dont deux partis ont déclaré leur autodissolution volontaire et l'intégration de partis existants, soit un nombre de 25 partis.

## 1.2. RENFORCEMENT DES MOYENS DE FORCE DE DEFENSE ET DE SECURITE

### Objectif de l'intervention

L'objectif de la SCAPP à travers cette intervention est de maintenir la sécurité et donner aux forces armées et de sécurité les moyens de jouer pleinement leur rôle, au plan national, régional et international. En outre, il s'agit d'assurer le service l'identification nationale à l'ensemble des citoyens.

### Principales réalisations

Pour accompagner l'évolution de l'urbanisation de la société, d'importantes réalisations en matière d'infrastructure en équipement en plus du renforcement des capacités matérielles et techniques des structures de sécurité et de maintien de l'ordre (Police nationale, Garde Nationale, Protection Civile et Sécurité des routes). A cela s'ajoutent le recrutement de cadres et d'agents, la mise en position de stages à l'étranger pour formation initiale de fonctionnaires de police, inspecteurs professionnels et élèves inspecteurs et la formation continue de policiers ainsi que le recyclage de 1000 policiers depuis 2009 à l'école nationale aux différents métiers de policiers. Aussi la réforme de 2018 sur l'adoption d'un nouveau statut de la Police Nationale a permis de renforcer la professionnalisation et la spécialisation par la création d'un corps technique. Également, pour une meilleure harmonisation avec les institutions similaires, un grade supérieur dans le corps des Commissaires dénommé Commissaire Contrôleur a été créé de nature à élever davantage le niveau hiérarchique dans l'Institution.

Les efforts de la Garde nationale se sont traduits par les actions de l'Etat Major essentiellement concernant :

- La construction du poste de commandement du groupement spécial de sécurité n°3 avec ses annexes
- Le renforcement des capacités opérationnelles par le renforcement du Parc automobile d'intervention et l'équipement de la compagnie spéciale et du 2ème Escadron d'intervention de l'Etat-Major,
- L'acquisition de Véhicules de commandement et de services pour les formations, bureaux, directions et services de l'Etat-Major,
- La réhabilitation du Fort de Oualata et restructuration du Groupement Nomade et la construction à l'Ecole de la Garde à Rosso d'un Stand de tir, de salles de classe et d'une infirmerie de garnison (pour les forces armées et de sécurité de la garnison de Rosso).

En outre, une stratégie de sécurité est mise en place afin de rapprocher la sécurité du citoyen à travers des postes de proximité motorisés et notamment s'agissant d'infrastructures, d'équipements informatiques et de télécommunications.

En matière de maintien d'ordre public, un effort constant de la Police Nationale a permis d'établir l'ordre public en considérant les règles strictes édictées par le respect des Droits de l'Homme et des diverses dispositions réglementant les libertés publiques. Il est à noter également que pour un meilleur rendement de la DGSN, des programmes de formations spécifiques et les réalisations des projets en cours en matière de développement informatique et technologique opérés au sein de cette dernière permettront d'optimiser les procédures d'enquête. Ces efforts accompagnés de la mise en place d'une stratégie de proximité visant à rapprocher la sécurité du citoyen ont permis une nette amélioration dans la protection des personnes et des biens ces dernières années.

En matière de sécurité routière, un texte de loi est entré en vigueur pour permettre d'avoir un statut qui répond mieux aux missions et aux spécificités du groupement Général de la Sécurité des Routes. Il est à noter que 300 agents ont bénéficié de formations continues, néanmoins des opportunités de formations à l'étranger pour officiers sont en cours de recherche. Par ailleurs, des actions ont été menées pour le développement d'infrastructures de l'institution, à savoir,

- La mise en place de deux directions régionales à Nouakchott, l'ouverture de nouvelles directions régionales à Rosso, Kaédi, Aleg et Kiffa ainsi que la Réhabilitation de certains bâtiments à Nouadhibou et au PC GGSR ;
- L'extension du centre médical avec la construction d'un local destiné à l'installation d'une radiographie numérique.

Concernant la protection civile, l'acquisition de deux camions de lutte contre les incendies a augmenté la capacité durable d'intervention pour la protection de la population. Des efforts se sont concentrés également sur le renforcement des capacités du personnel de la Protection Civile à travers la formation en début 2019 de 18 Sous-officiers dans le cadre de la poursuite du programme d'Appui aux Protection Civile de l'Afrique de l'Ouest (APCAO).

Dans le domaine, particulièrement sensible, de lutte contre le terrorisme, d'importantes réalisations ont été accomplies afin de protéger le pays et ses habitants dans un contexte régional et mondial très difficile et complexe. La stratégie mise en place a donné les résultats jugés satisfaisants par l'opinion nationale et internationale et s'articule autour de i) la mise en place d'une plateforme de lutte contre la cybercriminalité et un centre technique de suivi dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et ii) la création d'une unité d'intervention rapide et de protection dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. Par ailleurs, l'agence nationale du registre des populations et des titres sécurisés (ANRPTS) a enregistré des progrès cette année grâce à la Signature de deux contrats de modernisation dont l'un concerne nouveau design et les éléments de sécurité pour les documents d'actes d'état civil et l'autre concerne la signature d'un contrat de modernisation du Système de Gestion des Population et des Titres Sécurisés.

Concernant l'état civil biométrique, il y a lieu de mentionner, au cours des dernières années, la consolidation des acquis liés à la mise en place du Système Intégré de Gestion des Populations et des Titres Sécurisés (SIGPTS) portant sur l'enrôlement biométrique, la production des titres sécurisés et autres applications. En 2018, le cumul du nombre de personnes enrôlés s'élève à 3 502 624 individus. Le cumul du nombre des différents documents sécurisés produits figure dans le tableau ci-dessous.

*Tableau 1 : Nombres d'enrôlements par l'ANRPTS et de documents sécurisés produits*

Rubrique	Nombre
Nombre de personnes enrôlées	3 502 624
Nombre de Cartes d'Indentification produites (au 13/11/2018)	2 543 568
Nombre de Cartes d'Indentification distribuées	2 003 995
Nombre de visas délivrés	392 814
Nombre de résidents étrangers enrôlés	129 785
Nombre de cartes grises produites	8 239
Nombre de passeports produits	350 031
Dont : Ordinaire	322 872
VIP	6 855
Service	15 066
Diplomatique	5 238

Source : MIDEDEC

### **Perspectives de renforcement des moyens de force de défense et de sécurité**

La DGSN compte procéder à un recrutement de cadres en plus du recrutement de 300 élèves agents déjà entamé. Un vaste programme de recyclage de spécialisation au profit de 1000 policiers est également envisagé. Il s'agit des formations sur les compétences essentielles pour les agents en charge de la gestion des frontières, des formations spécifiques sur la détection des documents, des formations sur les droits de l'Homme, des formations également sur la protection et le statut de réfugié, des formations sur les compétences informatiques et enfin des formations aux premiers secours.

En matière de maintien de l'ordre public, il est prévu de créer 10 nouveaux commissariats de sécurité publique dans des villes de l'intérieur. Il est à noter que les mesures nécessaires pour leur mise en place sont en cours de finalisation.

Dans le cadre de la montée en puissance du corps de la Garde Nationale et de la protection civile, il est prévu de renforcer les capacités opérationnelles de l'état-major de la garde nationale.

En matière de sécurité des routes, les efforts se focaliseront sur la formation des agents et le renforcement d'infrastructures routières.

### 1.3. PROTECTION DES JEUNES CONTRE LA RADICALISATION ET L'EXTREMISME VIOLENT

#### Objectif de l'intervention

La SCAPP vise par le biais de cette intervention à protéger les jeunes contre la radicalisation, l'extrémisme violent et tout autre comportement déviant. Cette intervention se base sur deux axes majeurs : i) promouvoir l'esprit de dialogue et l'ouverture et ii) prendre les mesures sociales et économiques nécessaires d'accompagnement.

#### Principales réalisations

L'action entreprise en la matière a porté sur la promotion de cette importante composante démographique à travers la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ainsi que l'appui financier et logistique aux associations des jeunes et/ou sportives. Il s'agit de promouvoir l'éveil des jeunes, leur autonomisation ainsi que leur protection contre les comportements déviants. Cet appui permet aussi l'ancrage et l'extension de la pratique du sport à travers le pays. Malgré qu'aucune cible des 17 ODD n'est directement dédiée au sport, il est au centre des enjeux et facteurs de développement. Le sport et les investissements qui en dépendent seraient alors des atouts de marque pour atteindre les ODD.

Quant à la promotion de la jeunesse et la favorisation du changement social et de comportement vis à vis de la scolarisation des filles et leur autonomisation, d'intenses campagnes de sensibilisation ont été menées notamment aux échelles locale et nationale voire sous régionale. En effet, dans le cadre des initiatives pour la promotion de la jeunesse et la cohésion sociale, les actions suivantes ont été menées :

- Plus de 5000 jeunes des deux sexes ont été mobilisés pour la participation à la marche contre la haine organisée à Nouakchott le 09/01/2019,
- Une caravane de sensibilisation sur la citoyenneté et la cohésion sociale a été organisée. Elle a ciblé plus de 300 jeunes de Nouakchott, du Trarza, du Brakna et du Gorgol ;
- La validation, lors d'une rencontre nationale, du plan de travail des trois chantiers retenus par les jeunes mauritaniens dans le cadre du projet « la Voix des jeunes du Sahel » ;
- La tenue en collaboration avec l'Organisation Mauritanie Perspectives d'un Séminaire en vue de l'identification de projets porteurs en matière de bonne gouvernance priorisant les droits humains, la jeunesse et les migrations ;
- L'organisation à Nouakchott d'un Forum national des jeunes sur le dividende démographique ;
- L'octroi de 57 subventions à des organisations de jeunesse opérant à Nouakchott, au Hodh Charghi, en Assaba, au Trarza, en Adrar et au Tiris Zemour dans le cadre du Projet PCPDI ;
- L'organisation d'une Colonie de vacances au profit de 37 élèves méritants issus des écoles publiques des 3 wilayas de Nouakchott ;
- La tenue à Kaédi d'une rencontre entre 130 jeunes provenant de 15 wilayas sur la citoyenneté, le civisme et la démocratie ;
- L'organisation d'une caravane de sensibilisation sur la citoyenneté au profit de 300 jeunes de Nouakchott, du Trarza, du Brakna et du Gorgol.

Au titre de l'année 2019, les projets qui œuvrent pour le développement du sport et des loisirs et la promotion de la cohésion sociale sont :

- Le Projet Prévention des Conflits et Promotion du Dialogue Interculturel. Il laissera place dès début 2020 à un deuxième projet dénommé SEMAH financé par le même partenaire avec plus de ressources et ciblant de nouvelles wilayas ;
- Le Programme National de Volontariat en Mauritanie (PNVM) qui est en cours de démarrage ;
- Un projet de la FIFA en vue du développement du Football en milieu scolaire est en cours de démarrage également. Ses documents ont été signés par les Secrétaires Généraux du MENEFP, du MJS et de la FIFA le 18/11/2018 à Nouakchott ;
- Le projet d'appui à l'ANAPEJ est en cours d'exécution.

Cependant, le projet autonomisation des jeunes connu sous le nom EMELI n'a pu être exécuté convenablement eu égard aux conditionnalités exigées par la partie américaine préalablement à la mobilisation des financements prévus dans la convention de partenariat entre les deux pays et l'OIM.

Par ailleurs, la célébration de la 7ème édition de la journée nationale de sport, lancée le 06 Avril 2019, a été l'occasion d'organiser de nombreuses manifestations sportives à travers le pays dont notamment le marathon de Nouakchott, le salon des fédérations, la coupe de kick boxing ainsi que l'appui aux compétitions nationales et internationales.

Il est à noter également que les constructions et réhabilitations des infrastructures sportives et socioéducatives a très positivement évolué depuis le début de l'année 2019.

### **Perspectives Protection des jeunes contre la radicalisation et l'extrémisme violent**

Une réflexion est actuellement menée en vue d'établir et d'adopter des textes portant organisation et développement de l'éducation Physique et des Sports et le fonctionnement des maisons des jeunes afin de les appliquer aux stades et autres infrastructures sportives en vue d'optimiser leur gestion.

En outre, pour la révision du cadre juridique régissant les fédérations et associations sportives, les arrêtés de délégation de pouvoir et d'agrément des fédérations sont en cours de finalisation.

### **Recommandations**

Révision du cadre juridique régissant les associations de jeunesse.

## **1.4. CONSTRUCTION DURABLE DE LA PAIX ET DE LA COHESION SOCIALE**

### **Objectif de l'intervention**

Il s'agit de consolider la cohésion et l'unité nationales par la préservation des acquis et la création de toutes les conditions nécessaires pour une paix sociale durable. Il s'agit de promouvoir la culture de la paix, de la tolérance, de la solidarité nationale tout en luttant efficacement contre les séquelles de l'esclavage, les violences basées sur le Genre ainsi que le renforcement du dialogue et de la cohésion sociale. L'action est aussi orientée vers un travail de fond au niveau du système éducatif, en donnant des chances égales de réussite à tous les enfants, la mise en place de mécanisme d'amélioration des moyens d'existence et des conditions d'émancipation des populations affectées par les séquelles de l'esclavage, améliorer les conditions de vie des populations pauvres et mettre en œuvre des programmes ciblés d'insertion et de lutte contre la pauvreté.

### **Principales réalisations**

Une politique volontariste de lutte contre la pauvreté a été mise en œuvre par la délégation générale TAAZOUR ainsi que plusieurs autres programmes favorables aux populations les plus vulnérables, tels que l'aide alimentaire en période de soudure, les opérations urgentes du CSA (ODD2) ainsi que l'aide humanitaire d'urgence.

En vue de renforcer la cohésion sociale et l'unité nationale, la délégation générale TAAZOUR soutient la mise en place des principaux piliers du système national de filets sociaux et fournit des transferts monétaires ciblés aux ménages pauvres à travers le programme national des transferts sociaux TEKAVOUL. Ce soutien se traduit par des opérations de ciblage communautaires des populations pauvres à travers les enquêtes de vérification et le programme TEKAVOUL de Cash transfert, qui lui se décline en deux composantes essentielles, à savoir :

- Composante transferts monétaires réguliers comme soutien financier à 100 000 ménages des plus pauvres du pays (soit environ 620 à 700 000 individus bénéficiaires)
- Composante promotion sociale visant à transmettre la connaissance des pratiques familiales essentielles et l'investissement dans le capital humain et la résilience des ménages. Dans la pratique, le programme soutiendra le développement de modules se rapportant aux thématiques liées à la santé, la nutrition, le développement de la petite enfance (DPE), l'éducation et la résilience.

Jusqu'en décembre 2019, la mise en œuvre du Programme s'est concrétisée à travers :

- **Plus de 30 000 ménages** pauvres bénéficient du transfert monétaire trimestriel contribuant à améliorer le bien-être des mères et des enfants au sein de ces ménages avec un identifiant unique plus une photo ;

- **Plus de 30 000 ménages** pauvres bénéficient de séances de sensibilisation et de promotion sociale visant le changement de leur comportement ;
- **Plus de 250 566 individus** au sein de ces mêmes ménages bénéficient du transfert monétaire trimestriel contribuant à améliorer leur bien-être ;
- **Plus de 380 Millions MRU MRU** ont été distribués à ces ménages pauvres dont plus de **182 Millions distribués en 2019.**

### **Perspectives**

Il est prévu de continuer à mutualiser et à capitaliser sur les acquis ainsi que les expériences et leçons apprises des années précédentes pour un meilleur impact nutritionnel et sanitaire sur la population cible grâce à :

- La poursuite et mise à l'échelle de la composante liée aux transferts monétaires réguliers et prévisibles avec une augmentation du montant du transfert ;
- La poursuite et mise à l'échelle de la composante liée à la promotion sociale élargissement du curriculum de la PS pour couvrir de nouvelles thématiques ;
- La mise en œuvre de mesures d'accompagnement productives en tant que stratégie de sortie des ménages du programme.

### **Recommandations**

- Accompagner d'avantage les jeunes et les femmes dans les activités génératrices.
- Assurer la consolidation de certains enseignements qui ne sont pas encore bien assimilés au sein de la population ciblée.

## **1.5. GESTION DES MIGRATIONS**

### **Objectif de l'intervention**

L'intervention vise à contrôler les entrées et sorties du territoire en vue d'atténuer les effets pervers de la migration et exploiter pleinement ses aspects positifs, dans le respect de la réglementation internationale.

La stratégie de gestion de la migration consiste à : (i) redynamiser la Commission Nationale de Gestion de la Migration ; (ii) prendre en compte les aspects positifs de la migration pour le développement du pays ; (iii) assurer la protection des migrants et réfugiés conformément aux engagements internationaux ; (iv) assurer un meilleur contrôle des entrées et sorties dans le respect des accords bilatéraux et multilatéraux signés par le pays et (v) mettre en œuvre une nouvelle stratégie nationale de la migration 2016-2020. Il faut, en outre, renforcer les capacités des autorités nationales en matière de traitement efficace des demandes d'asile, entreprendre des campagnes nationales d'information et de sensibilisation sur la réalité migratoire et équiper les postes frontières.

### **Principales réalisations**

Le gouvernement dispose d'une stratégie de gestion de la migration axée sur (i) la redynamisation de la Commission Nationale de Gestion de la Migration ; (ii) la prise en compte des aspects positifs de la migration pour le développement du pays ; (iii) la protection des migrants et réfugiés conformément aux engagements internationaux ; (iv) un meilleur contrôle des entrées et sorties dans le respect des accords bilatéraux et multilatéraux signés par le pays et (v) mise en œuvre d'une nouvelle stratégie nationale de la migration 2016-2020. Il faut, en outre, renforcer les capacités des autorités nationales en matière de traitement efficace des demandes d'asile, entreprendre des campagnes nationales d'information et de sensibilisation sur la réalité migratoire et équiper les postes frontières.

Pour faire face au phénomène de la migration irrégulière, la Mauritanie mène également une action de surveillance du territoire et de lutte contre l'immigration clandestine qui s'articule autour des axes suivants :

- La surveillance générale de la frontière.
- La maîtrise des flux migratoires par l'enregistrement des entrées et des sorties du territoire national.
- La délivrance sur place des visas d'entrée.
- La lutte contre le crime organisé transnational par la recherche et la saisie des stupéfiants, arme produits prohibés, médicaments contrefaits etc...
- La lutte contre le terrorisme.

- Recherche des infractions et des renseignements en rapport avec la sécurité du pays
- Renforcement des capacités des services de sécurité par une formation adéquate de leur personnel dans les différentes disciplines de la police de l’Air et des Frontières (Fraude documentaire, Trafic de migrants et le Trafic des êtres humains).
- Equipements des services en charge de lutte contre la migration irrégulière.
- Mise en place d’un état civil biométrique hautement sécurisé (passeports, Carte Nationale d’Identification), ainsi que celle des visas d’entrée et des titres de séjour biométriques pour les étrangers.
- Mise en place d’un logiciel appelé Oubour pour la gestion des flux migratoires sur l’ensemble du territoire national, ce qui a permis d’avoir des statistiques fiables des entrées et sorties du territoire national, ainsi que des données précises sur le nombre de résidents étrangers (court, moyen et long séjour).
- Mise en place d’une cellule d’analyse des risques.

#### **Quelques chiffres relatifs à la migration**

- Plus de 70.000 étrangers en situation irrégulière ont été reconduite à la frontière au cours de la décennie 2009 -2019.
- 73 Filières de trafic de migrants ont été démantelées et 891 étrangers ont été déférés en Justice pour infractions à la législation sur l’entrée et le séjour en Mauritanie.

## **II. ETAT DE DROIT, DROITS HUMAINS ET JUSTICE**

En matière d’Etat de droit, l’objectif stratégique est de parvenir à faire émerger une société multiculturelle solidaire dans un Etat qui respecte les principes et normes internationales en matière de séparation des pouvoirs, de respect des libertés publiques et qui donne force à la loi. Il s’agit de garantir à tous les citoyens le plein exercice de leurs droits humains, l’accès à une justice de qualité et la pleine participation dans les affaires publiques, y compris par le biais du contrôle de l’action publique.

Il s’agit de pérenniser le dialogue afin de renforcer les acquis démocratiques et enraciner la pratique de la démocratie.

Les interventions de ce chantier comprennent : (i) renforcement de la justice et de la gouvernance judiciaire ; (ii) le développement des droits humains ; et (iii) l’amélioration du contrôle citoyen de l’action publique.

### **2.1. RENFORCEMENT DE LA JUSTICE**

#### **Objectif de l’intervention**

L’accès à la Justice des personnes vulnérables et la préservation du droit des prévenus constitue l’un des piliers Majeur de la construction de l’Etat de Droit et occupe une place importante dans la SCAPP. Cette dernière vise à travers cette intervention à atteindre les ODD liés à l’accès à la justice plus particulièrement la cible 3 de l’ODD 16.

#### **Principales réalisations**

Un système de gouvernance et de justice performant et plus inclusif constitue l’instrument clef pour l’établissement d’un état de droit et présente un objectif global (ODD 16) dans le programme de développement durable à l’horizon 2030. Il permettra ainsi à tous les citoyens de mener une vie meilleure en toute sécurité. A cet égard, la Mauritanie s’est inscrite dans une dynamique internationale qui fait la promotion et la protection des droits de l’Homme par la ratification de la majorité des traités internationaux relatifs à ces derniers. De ce fait, une stratégie nationale d’accès à la justice (SNAJ) et s’inscrivant dans les ODD de l’agenda 2030 a été élaborée en 2018. Sa mise en œuvre est prévue pour 2020.

Conscients de l'impératif de justice plus performante et accessible à tous (ODD 16), les institutions judiciaires ont renforcé leurs infrastructures par des programmes de construction, de réhabilitation et d'équipements tout en axant leurs efforts sur :

- L'amélioration de l'indépendance et l'accès à la justice
- Le renforcement de l'état de droit
- Le renforcement des capacités des acteurs judiciaires
- La modernisation de la justice
- L'amélioration de l'administration pénitentiaire
- La protection judiciaire de l'enfant.

### **Amélioration de l'indépendance et l'accès à la justice**

Les efforts se sont axés sur la mise en place d'un cadre juridique promouvant la protection des personnes et des biens, la justice sociale, le respect des droits humains, assorti d'un système judiciaire indépendant, accessible à tous et apte à en assurer l'application cohérente et uniforme. Ainsi, l'orientation des pouvoirs publics s'aligne parfaitement avec les Objectifs de développement durable (ODD 16) à travers l'atteinte de la cible 16.3.

En vue d'assainir le cadre juridique des activités économiques du pays, le code de procédure civile, commerciale et administrative a été actualisé. En effet, la nouvelle refonte du code innove des règles juridiques pour faire face aux difficultés liées à la lenteur du processus judiciaire, ainsi que la mauvaise utilisation par certains du droit d'ester en justice et les modalités qui s'y rattachent.

Il s'agit de :

- La promulgation de la loi n° 2019-020 du 29/04/2019 modifiant et complétant certaines dispositions du Code de Procédure Civile, Commerciale et Administrative ;
- La promulgation de la loi n°2019-025 du 14/05/2019 modifiant certaines dispositions de l'ordonnance n° 2007-012 de la 08/02/2007 portant organisation judiciaire ;
- La promulgation de la loi n° 2019-008 du 19-02-2019 modifiant et complétant certaines dispositions du Code de Procédure Civile, Commercial et Administratif sur la médiation judiciaire ;

Quant à la réforme du code de l'arbitrage, elle a porté sur la modernisation et la mise à niveau du code de l'arbitrage. La nouvelle loi n° 2019-019 du 29/04/2019 portant Code de l'arbitrage s'inscrit dans cette perspective pour moderniser les dispositions juridiques relatives à l'arbitrage, combler les lacunes de l'ancienne loi et édicter de nouvelles dispositions à même de renforcer l'accès à l'arbitrage comme mode alternatif de règlement de litiges. Ce qui va permettre de désengorger les tribunaux et d'éviter la lenteur des procédures judiciaires pour une justice performante. A cet égard, le champ de l'arbitrage a été élargi et partant, l'arbitrabilité des contrats de marchés publics et des contrats administratifs est désormais envisageable du fait de l'introduction d'une nouvelle disposition élargissant l'arbitrabilité subjective.

En matière d'amélioration du climat des affaires, la loi n°2017-019 en date du 18 Juillet 2017 a été adoptée pour combler le vide juridique qui entamait les procédures de règlement des petits litiges. En revanche, il devient nécessaire de réviser les dispositions de cette loi pour introduire les modifications adéquates, accompagner l'évolution des facteurs d'amélioration du climat des affaires.

Il est à noter que ces réformes ont été conçues conformément à la méthodologie Doing Business sur le temps, le coût et la gestion des affaires.

Des progrès notables ont été enregistrés en matière de « justice de proximité » à travers les deux programmes d'accessibilité géographique et financière à la justice pour atteindre la cible 16.3 de l'ODD 16. Les réalisations ont concerné la création des bureaux d'accueil, d'information et d'orientation dans les palais de justice de Nouakchott et de Nouadhibou ainsi que des bureaux d'assistance judiciaire dans les 15 wilayas du pays. En addition à cela, les actions suivantes ont été engagées par permettre le rapprochement de la justice des justiciables (ODD 16) :

- La détermination des honoraires des avocats désignés dans le cadre de l'assistance judiciaire ;
- L'élaboration du cadre juridique fixant le barème des honoraires des avocats mandatés par leurs clients ;
- L'initiation de la procédure d'octroi de terrains aux avocats ;

- L'élaboration de l'arrêté déterminant le statut des parajuristes ;
- L'organisation de la délivrance du casier judiciaire en temps réel ;
- Le renforcement des capacités face aux demandes de conservation de la nationalité mauritanienne ;
- La révision du décret sur les frais de justice criminelle afin faciliter la prise en charge de toutes les activités liées à la dispense d'une justice diligente ;
- L'élaboration de fiches de procédures simplifiées à l'adresse des justiciables (actuellement en voie de traduction en pulaar, soninké et wolof) ;
- L'élaboration d'un guide du justiciable en langue arabe actuellement en voie de traduction en pulaar, soninké et wolof.

Les efforts sur l'information et la sensibilisation du public, pour atteindre la cible 16.10 de l'ODD 16, quant à eux se sont traduits par la diffusion au début du mois de novembre, d'émissions hebdomadaires télévisées intitulées « les procédures ». Aussi, une émissions hebdomadaire radiodiffusée intitulée « Regards sur la justice » est en cours de programmation pour le mois de novembre. 2020 ?

En matière de sécurité des tribunaux et des palais de justice, le MIDEDEC s'est engagé à en assurer progressivement la sécurité à partir de 2020. Il est à noter que le Financement de l'assistance judiciaire est à concurrence de 10.000.000 MRU dans le budget de l'année 2020.

Il convient à noter également la mise en œuvre de nouveaux cadres juridiques concernant l'égalité des femmes sur le lieu de travail à travers la création d'une cellule pour l'institutionnalisation du genre dans le département de la justice (ODD 5, cible 5.c).

### **Renforcement de l'état de droit**

En matière de droits de l'Homme, des programmes de lutte contre la criminalité, de lutte contre la corruption et de promotion des droits de l'Homme ont été conçus pour renforcer l'arsenal juridique et institutionnel afin d'assurer sa conformité et sa cohérence avec le droit international humain et les Objectifs de développement durable, notamment la cible 3 de l'ODD 16. Il s'agit de :

- L'élaboration des projets de loi portant modification des lois incriminant la traite et le trafic illicite des migrants ;
- La promulgation de loi n° 2018-023 du 21/06/2018 portant incrimination de la discrimination ; (c'est 2018 non)
- L'élaboration d'un plan d'action de suivi de l'exécution des décisions de justice condamnant les auteurs des pratiques (ODD 16, cible 16-b) ;
- La mise en place d'une cellule de veille en matière de lutte contre les pratiques esclavagistes (ODD 16, cible 16-b) ;
- L'élaboration du cadre légal relatif au casier judiciaire et au traitement en temps réel des infractions ;
- La mise en place du système de rencontres périodiques avec les instances nationales des droits de l'homme ;
- La promulgation loi n° 2019-025 du 29/04/2019 portant règlement des petits litiges, abrogeant et remplaçant la loi n° 2017-019 du 18/07/2017 instituant une procédure spéciale pour le règlement des petits litiges ;

En matière d'affaires civiles, 81 personnes en 2019 ont pu garder leur nationalité mauritanienne, 6 ont été réintégrés et 5 ont été naturalisés.

### **Renforcement des capacités des acteurs judiciaires**

Les efforts pour renforcer qualitativement et gérer plus rationnellement les ressources humaines et améliorer la productivité et le rendement du personnel pour atteindre la cible 16.6 de l'ODD 16 se sont traduits par :

- Le recrutement de 20 magistrats en octobre 2019 dans le cadre du programme de spécialisation de magistrats et auxiliaires de justice.

- La Formation dans le cadre de la loi 31/2015 réprimant l'esclavage : et précisément, le travail forcé. Cette formation a consisté à regrouper les personnels de la magistrature, du Greffe, de la Gendarmerie, de la police et de la société civile aux sièges des Cours d'Appel de Kiffa, du Brakna, de Nouadhibou et de Nouakchott qui ont reçu des enseignements ayant trait à l'esclavage dans son ensemble mais spécifiquement (le travail forcé).
- La formation dans le cadre de la révision des textes sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants. Cette action a consisté à procéder en regroupant les personnels : magistrats, greffiers, avocats gendarmes policiers et société civile aux sièges des Cours d'Appel de Kiffa, d'Aleg, de Nouadhibou et de Nouakchott pour leur soumettre les projets de Textes sur la traite des Êtres humains et le trafic illicite des migrants. Ceci a permis d'insérer la protection des victimes, leur régularisation dans le système de l'Etat Civil et la non poursuite des victimes par rapports aux infractions commises sous la contrainte.
- L'élaboration du projet de loi portant création du fonds commun des greffes et du projet décret portant du fonds commun des magistrats et l'élaboration du cadre juridique déterminant les modalités du choix des fonctionnaires du département pouvant bénéficier d'éventuelles prises en charges pour effectuer le pèlerinage.
- La Formation-action des personnels de greffe des trois wilaya de Nouakchott(nord-ouest-Sud) et la wilaya de dakhlett Nouadhibou. Elle s'est déroulée au sein des tribunaux avec une phase théorique à raison de 30% du temps et une phase pratique à raison de 70%. Elle a concerné 65 personnels de greffe. Elle permis de découvrir leur faiblesse dans le cadre des techniques de greffe et la rédaction des actes du greffe et ont réalisé les corrections nécessaires pour une bonne administration des greffes des tribunaux et parquets..
- Le recensement dans un premier temps des actes et procédures au niveau des parquets des Wilayas de Nouakchott – Ouest/Nord et Sud et l'organisation dans un second temps d' une visite d'étude en France pour les trois procureurs et le procureur général près la cour d'Appel de Nouakchott afin de découvrir le fonctionnement de la chaîne pénale en France et la dernière a consisté à organiser deux ateliers de restitution des quatre procureurs à leurs collègues et les autres acteurs de la chaîne pénale à Nouakchott et Nouadhibou.

En outre, pour pouvoir également se défendre contre les menaces en ligne ascendantes et promouvoir la sécurité numérique, un séminaire sur la cybercriminalité a été organisé en 2019. En outre, pour mieux protéger la démocratie contre les diverses formes de diffusion intentionnelle de fausses nouvelles, un projet de loi pour la lutte contre la manipulation de l'information a été élaboré. Une Détermination par circulaire des modalités de stage dans la Chancellerie et les tribunaux pour injecter du sang neuf dans les administrations de l'état.

### **Modernisation de la justice**

La modernisation de la justice a pour ambition d'améliorer pour tous la justice du quotidien en la rendant plus proche, plus simple et plus efficace. A cet effet, des documentation et archives judiciaires et de gestion des ressources humaines sont élaborés pour la maîtrise de l'outil informatique pour répondre au défi quantitatif. L'accent a été donc mis sur :

- La mise en place d'une base de données de l'IGAJP afin d'obtenir des statistiques judiciaires bien étoffés et dépasser le suivi du nombre de détenus dans les prisons avec quelques critères sommaires (sexe, détenus condamnés et en préventive). Le fonctionnement de ce logiciel, doit être alimenté en données issues des greffes. En revanche, faute d'organisation de ces derniers, ce n'est le cas.
- La redynamisation de l'Inspection Générale de l'Administration Judiciaire et Pénitentiaire (IGAJP) pour permettre un meilleur contrôle du fonctionnement des juridictions et le respect de la déontologie professionnelle ;
- La mise en place des commissions chargées de l'informatisation du registre de commerce ;
- La mise en place d'un logiciel pour la gestion du personnel au niveau de la direction des ressources Humaines ;
- La mise en œuvre d'une application permettant de suivre l'évolution des demandes de conservation de la nationalité mauritanienne ;

- L'élaboration d'une circulaire sur le rôle de Ministère Public dans les affaires relatives à la protection des investisseurs ;
- La création d'une commission chargée de la communication au sein du Ministère de la Justice ;
- L'élaboration de la stratégie de communication du Ministère de la Justice ;
- La mise en place d'une messagerie sécurisée propre au Ministère de la Justice

### **Amélioration de l'administration pénitentiaire**

Dans le cadre du programme de politique pénale et de réinsertion pour améliorer l'administration pénitentiaire et régler progressivement ses problèmes structurels qui nécessite la réunion d'importants moyens et une mobilisation des départements ministériels concernés pour éviter des conséquences préjudiciables aux détenus, les effets se sont concentrés sur :

- L'affectation de femmes sapeurs-pompiers pour assurer la sécurité des prisons des femmes à Nouakchott et à Nouadhibou ;
- Le transfert de 300 détenus de la prison de DaarNaim vers celle d'Aleg pour limiter la surpopulation carcérale ;
- L'extension de la prison de Birmoghrein par l'augmentation de sa capacité de 300 places ;
- Le recensement des infrastructures judiciaires désaffectées à l'intérieur du pays en vue d'en faire des centres d'accueil et de réinsertion des enfants en conflit avec la loi ou des prisons de femmes ;
- L'élaboration d'une circulaire déterminant les modalités de contrôle des prisons et des documents concernant les détenus.

### **Financement**

Le budget alloué pour le fonctionnement et les investigations du ministère de la justice s'élève à un montant global de 442.864.105 MRU en 2019.

L'assistance judiciaire n'a été octroyé qu'en 2020, d'un montant de 5.000.000 MRU et 10.000.000 MRU pour le renforcement du fonctionnement des juridictions.

### **Protection judiciaire de l'enfant**

La mise en œuvre en matière de justice pour les mineurs a consisté de mettre l'accent sur le contrôle des procédures judiciaire relatives aux enfants en conflit avec la loi, des procédures judiciaires relatives aux mineurs en conflit avec la loi ainsi que les établissements publics qui s'occupent des enfants en conflit avec la loi. L'accent a été mis également sur la formation des formateurs dans le domaine de protection judiciaire des enfants en mobilité et La formation sur la protection judiciaire des enfants en mobilité et sur les logiciels MGF et VBG.

Il est à noter que la loi n° 2018-024 du 21/06/2018 portant code général de protection de l'enfant a été promulguée. Aussi, la tenue de la journée de sensibilisation sur le droit des enfants détenues au centre fermé.

### **Perspectives du Renforcement de la Justice et de la Gouvernance Judiciaire**

Pour promouvoir une approche cohérente du renforcement de la justice en Mauritanie, la politique sectorielle de la justice repose sur un cadre opérationnel et un cadre budgétaire. Ainsi, elle prévoit de :

- Revoir, compléter et actualiser toutes les normes en vigueur pour les mettre en conformité avec les standards internationaux et les codifier ;
- Adapter et consolider la législation civile, pénale, commerciale, administrative sociale et des droits de l'homme ;
- Renforcer le climat des affaires en intégrant la Mauritanie dans les normes internationales en matière de droit commercial ;
- Renforcer les capacités des acteurs de la justice grâce à une offre de formation adaptée à leurs besoins ;

- Rénover dans le cadre de la formation initiale les contenus des enseignements et les méthodes pédagogiques ;
- Mettre en œuvre un plan global de formation continue pluriannuelle destiné à tous les acteurs de la justice ;
- Promouvoir l'accès à la justice en favorisant l'utilisation des modes alternatifs de la résolution des conflits, en soutenant le mécanisme d'aide juridictionnelle et en développant l'accès au droit ;
- Renforcer l'Inspection générale pour permettre un meilleur contrôle du fonctionnement des juridictions et le respect de la déontologie professionnelle
- Renforcer la protection judiciaire des groupes vulnérables (femmes, mineurs, incapables, handicapés) notamment par la prise en compte de leurs spécificités ;
- Rationaliser et simplifier le fonctionnement et l'organisation de l'administration pénitentiaire. instaurer et concrétiser la réinsertion et la rééducation professionnelle des détenus ;
- Renforcer la protection des groupes à risque (femmes, mineurs, incapables, handicapés) notamment par l'intervention de personnels féminins et d'éducateurs ;
- Aligner les règles de sécurité sur les standards internationaux et promouvoir la réinsertion des détenus par le développement du travail en prison ;
- Etatiser les infrastructures judiciaires et pénitentiaires ;
- Singulariser les infrastructures judiciaires et pénitentiaires dans le sens de l'orientation et l'accessibilité des justiciables ;
- Mettre en œuvre le plan de réhabilitation et de construction des bâtiments judiciaires et pénitentiaires ;
- Développer un système d'information judiciaire global et intégré accessible aux justiciables et couvrant toute la chaîne judiciaire ;
- Créer des bases de données interactives (archives, jurisprudence, législation...) ;
- Promouvoir un cadre juridique et structurel pour le système informatique judiciaire.

## **Recommandations**

### Modernisation des textes

Recensement et de mise à jour des textes et plus particulièrement l'organisation judiciaire, le procès équitable, le code pénal et le code de procédure pénale.

### Formation

L'importance de la magistrature spécialisée (lutte contre le terrorisme, lutte contre la corruption) et la tendance sera à la spécialisation des juges dans d'autres domaines. Des moyens spécifiques à l'appui de cette évolution doivent être proposés. D'où la question de la création d'un institut spécialisé dans la formation des acteurs de la justice (magistrats, greffiers et auxiliaires) est abordée dans le document, la nécessité de la création de cette structure mériterait d'être plus explicite. La formation des magistrats aux droits de l'homme doit être mentionnée de manière plus explicite.

### Accès à la justice

- Elaboration de la carte judiciaire ;
- Renforcer le procès équitable ;
- Moderniser la chaîne judiciaire ;
- Spécialiser les juridictions ;
- Assurer le fonctionnement des Bureaux d'accueil.

### Politique pénitentiaire :

- La mise à niveau du code pénal et du code de procédure pénale doit être lancée rapidement ;
- Assurer l'intégration de la chaîne pénale dans la chaîne pénitentiaire pour améliorer la gestion du dossier pénal des détenus ;
- La mise en place d'un personnel pénitentiaire spécialisé (surveillance et réinsertion).

### Infrastructures

Tenir compte des normes internationales dans le domaine.

### Système d'information et communication

Renforcer le système d'information et de communication par la spécialisation dans le le domaine du journalisme judiciaire.

## **2.2.DEVELOPPEMENT DES DROITS HUMAINS**

### **Objectif de l'intervention**

La priorité de la SCAPP dans cette intervention est de lutter contre toute forme de discrimination raciale, de torture ou de traitements dégradant. Il s'agit de mettre en place les mécanismes garantissant le respect des droits de l'Homme. A cet égard, l'éducation constitue l'un des piliers majeurs de la SCAPP pour la promotion des Droits de l'Homme et ce en priorisant les cibles 1, 2, 3, 4 et 5 de l'ODD 4.

### **Principales réalisations**

Conscient de l'interdépendance des droits humains et du développement durable, la politique intégrée des droits de l'homme a mis les objectifs de développement durable au cœur de ses actions et a centré ses efforts en conséquence sur :

- La promotion des droits de l'Homme et de la cohésion sociale
- Le suivi des engagements internationaux,
- Le renforcement de l'action humanitaire sur le territoire national,
- La résilience et la prévoyance humanitaire face aux risques de catastrophes
- Le renforcement de la société civile pour renforcer le contrôle citoyen de l'action publique.

Il est à noter qu'afin de mener à bien sa mission, le CDHAHRSC continue à renforcer les capacités humaines, institutionnelles et organisationnelles par l'acquisition d'équipements bureautiques et logistiques nécessaires et la formation continue du personnel tout en rationalisant les dépenses publiques et en appliquant les procédures administratives et financières nécessaires.

### **Promotion des droits de l'Homme et de la cohésion sociale**

Les efforts ont porté essentiellement sur des activités s'alignant sur les ODD 1,2,3,4, 5, 8, 10, 16 et 17. Ces activités sont axées sur la promotion des droits de l'homme, l'interaction avec les mécanismes régionaux et internationaux des droits de l'Homme, le suivi des engagements internationaux ainsi que le renforcement des capacités des membres du Comité Technique chargé d'élaboration des Rapports de l'Etat en matière de droits de l'Homme.

Afin de **promouvoir les droits de l'Homme**, les actions suivantes ont été menées :

- L'organisation d'un atelier de formation des magistrats, des fonctionnaires et des représentants de la société civile sur les dispositions de la Convention Internationale pour l'élimination de toutes les formes de discriminations Raciales et la loi 023/2018
- La commémoration de la journée nationale de lutte contre les pratiques esclavagistes, le 06 mars à Nouadhibou ;
- La commémoration de la journée de la Journée Arabe des Droits de l'Homme, le 16 mars ;
- La commémoration de la journée africaine des droits de l'Homme le 21 octobre ;
- La commémoration de la journée Internationale des Droits de l'Homme. Cette année, la célébration de cet évènement important a été organisé avec les principaux acteurs concernés : CNDH, BHCNUDH et Organisations de la Société Civile représentées par le FONADH ;
- L'élaboration d'un recueil des textes juridiques sur la promotion et la protection des droits de l'Homme. Le recueil a permis la collecte des principaux textes juridiques relatifs aux droits de l'Homme pour les mettre à la portée de tous les usagers, praticiens de droits, décideurs, organisations de la société civiles, chercheurs, étudiants et citoyens. Le recueil met en évidence le

travail qui a été réalisé dans le cadre de l'harmonisation du corpus juridique national avec les dispositions des conventions internationales ratifiées.

Quant à **l'interaction avec les mécanismes régionaux et internationaux des droits de l'homme**, elle s'est traduite, par la soumission et la présentation de plusieurs rapports nationaux aux organes de traités. Dans ce cadre, le Commissariat a coordonné et piloté l'élaboration et la présentation des rapports de la Mauritanie en vertu des conventions internationales ratifiées. Rapports, qui ont mis en valeur les avancées multiformes enregistrées et dont on peut citer :

- Le rapport de suivi sur la mise en œuvre des recommandations du Comité contre la Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradant ;
- Le rapport de suivi sur la mise en œuvre des recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ;
- La présentation du deuxième rapport sur la mise en œuvre du Pacte International relatif aux Droits Civil et Politiques (PIDCP) ;
- La présentation du rapport initial sur la mise en œuvre de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADEBE).

Par ailleurs, la participation avec succès à la 40<sup>ème</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme à Genève (Suisse) et aux travaux de la 64<sup>ème</sup> et 65<sup>ème</sup> session de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, tenue respectivement au Caire et à Banjul. Au cours de ces sessions les acquis réalisés dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme ont été présentés

La participation aux élections des organes de traités de l'ONU ont permis de renforcer la présence des experts nationaux au sein de deux comités conventionnels à savoir le Comité des Nations Unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Comité des Nations Unies pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et les membres de leurs familles. En juin dernier, le CDHAHRSC a supervisé avec succès ces élections.

Les échanges avec les organes de traités et les procédures spéciales des Nations Unies et des autres mécanismes internationaux ou régionaux relatifs aux droits de l'Homme se sont traduits par :

- Une visite d'échange au Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme à Genève, Suisse ;
- Une visite à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples à Banjul, Gambie.

Par ailleurs, le dépôt de la candidature du pays au Conseil des Droits de l'Homme pour le mandat (2020–2022) et le suivi des activités connexes a été assuré. Suite à ces efforts, la Mauritanie a été élue au siège du Conseil des Droits de l'Homme pour le mandat 2020-2022.

Dans le cadre du **suivi des engagements internationaux**, il y a lieu de citer :

- La validation du Plan d'Action National de mise en œuvre des recommandations du 2nd cycle de l'EPU.
- L'achèvement du processus de ratification de la Charte Arabe des Droits de l'Homme ;
- L'organisation, le 30 Octobre 2019, d'un atelier d'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du plan d'action national de mise en œuvre des recommandations du second cycle de l'Examen Périodique Universel (PANÉPU 2015).
- Le lancement de l'étude de revue du Projet de Plan d'Actions National de lutte contre la Traite des Personnes. L'objectif de cette étude est d'améliorer le projet de plan d'actions à la lumière des nouvelles orientations issues du programme électoral du Président de la République et des observations soulevées par les partenaires et les acteurs de la société civile. La version finale convenue de ce travail servira de cadre juridique qui permettra une meilleure qualification des cas qui seraient assimilés à des cas de traite des personnes en Mauritanie.

Concernant **le renforcement des capacités**, un séminaire de formation a été organisé du 04 au 06 novembre un séminaire de formation au profit des membres du CTER sur le processus du 3<sup>ème</sup> cycle de l'Examen Périodique Universel.

## **Action Humanitaire**

Les efforts se sont focalisés sur l'objectif de réduction des souffrances des populations victimes de la pauvreté ou de la marginalisation. A cet égard, des actions favorisant la protection, la prise en charge ou l'amélioration des conditions de vie des couches vulnérables ont été menées à travers des aides sociales au profit des malades, des indigents et des victimes d'incendies, à Nouakchott. En outre, les activités suivantes ont été réalisées :

- Appui aux populations sinistrées de Sélibaby en accordant une aide à cent familles touchées par les inondations ;
- Insertion dans la vie active de soixante-quinze anciens détenus dans le cadre du programme TAHIL. Ces anciens détenus ont bénéficié d'une formation qualifiante dans des métiers demandés par le marché de travail et ont bénéficié d'un appui sous forme des Activités Génératrice de Revenus (AGR) par des kits nécessaires à leur insertion dans la vie active ;
- Appui aux indigents, malades et victimes d'incendie ;
- Appui aux pensionnaires de la prison de Nouadhibou.

Également, le processus pour l'élaboration d'une Stratégie de l'action humanitaire a été lancé.

## **Perspectives de Développement des Droits Humains**

La contribution à la protection et à la promotion des droits de l'homme pour l'année 2020 concernera essentiellement la responsabilisation des populations en les incitant à revendiquer et à affirmer leurs propres droits. Il s'agit notamment de la sensibilisation et l'éducation aux droits de l'Homme et de la cohésion sociale, à travers des activités concernant l'appui à l'organisation d'une activité commémorative de la célébration de la journée de réconciliation nationale et l'organisation d'ateliers sur la formation sur les droits de l'Homme au niveau des coordinations régionales. Également, des activités de sensibilisation dans le domaine des droits sont prévues.

En matière de renforcement de la cohésion sociale, un forum national sur la stratégie nationale pour le renforcement de la cohésion sociale sera organisé et un programme national pour le renforcement de la Cohésion Sociale sera mis en place.

Pour l'éradication des séquelles de l'esclavage, un guide relatif aux dispositions de la législation incriminant l'esclavage et les pratiques esclavagistes au profit des praticiens du droit va être élaboré, des caravanes de sensibilisation des personnes affectées par les séquelles de l'esclavage vont être également organisées à Dakhlet Nouadhibou et à Nouakchott.

Afin de mieux coordonner les activités de façon à adopter un mode d'approche cohérent et systématique dans l'application des droits de l'homme au niveau national, des échanges avec les organes de traités et les procédures spéciales des Nations Unies et des autres mécanismes sont programmées.

En vue de renforcer et améliorer d'avantage le fonctionnement de l'ensemble des organes de traités des droits de l'Homme et mieux adapter le cadre législatif et politique aux conventions internationales des droits de l'Homme, des textes législatifs et réglementaires vont être adoptés. Il s'agit notamment de la collecte des textes législatifs et réglementaires en vue de leur harmonisation et la mise en place d'une base de données sur les textes législatifs et réglementaires non conformes aux instruments juridiques internationaux ratifiés par la Mauritanie en vue de leur harmonisation.

Aussi, l'assistance juridique et judiciaire au profit des personnes démunies en conflit avec la loi quant à elle va être renforcée à travers à la réception, le suivi et l'examen de leurs plaintes.

Dans le cadre de la collaboration avec les mécanismes internationaux des droits de l'Homme, le rapport de suivi sur la mise en œuvre de la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et le rapport de suivi de la convention de la torture est sur le point d'être soumis et le rapport national relatif à l'examen périodique universel est en cours d'élaboration.

Afin de mettre en œuvre la politique nationale des droits de l'Homme, les plans d'actions nationaux de promotion et de protection des droits de l'Homme ont été dressés, à savoir, (i) l'élaboration du plan d'action national de promotion et de protection des droits de l'Homme, (ii) la validation et la mise en œuvre du plan d'action national contre la traite des personnes et (iii) la validation du plan d'action national contre la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

Pour la mise en place de cadres juridiques et de politiques appropriées de prévention et d'intervention en cas d'urgence ou catastrophes, une stratégie nationale de l'action humanitaire va être élaborée et une politique nationale de réduction des risques de catastrophes et gestion des situations d'urgence va être adoptée et mise en œuvre.

Dans le but de renforcer les capacités nationales et régionales de réponse aux préoccupations d'ordre humanitaire, une étude a été réalisée en premier lieu pour la création d'un observatoire des catastrophes, des visites sont prévues dans les wilayas pour promouvoir la mise en œuvre de la politique humanitaire et un système assurant la coordination et la mise en œuvre pour les départements concernés par la thématique de l'action humanitaire.

Pour renforcer la résilience de la prévoyance humanitaire, un système de coordination et d'alerte précoce va être mis en place afin d'éviter les pertes humaines et réduire l'impact matériel et économique des catastrophes. Ainsi, pour rendre le système d'alerte précoce efficient et capable à développer une capacité de réponse immédiate aux urgences et impliquer activement les communautés exposées, des formations sur les réponses humanitaires aux situations d'urgence doivent être dispensées au profit des représentants de l'administration et des organisations de la société civile. Des pôles de développement vont également être intégrés dans les zones sensibles et des activités génératrices de revenu. Rappelons que le cadre d'actions pour la réduction des risques de catastrophes repose sur l'élaboration d'une cartographie de zones à risques d'une part et de plans d'évacuation de population en cas de catastrophe d'autre part.

Pour permettre à la société civile d'assumer effectivement et efficacement son rôle dans les progrès des droits politiques, sociaux, économiques et constitutionnels afin d'identifier et soulever des problèmes qui appellent une résolution collective, les efforts des autorités prévoient de mettre l'accent sur :

- (i) La modernisation du Cadre juridique ;
- (ii) La promotion du partenariat entre l'état et les associations ;
- (iii) L'évaluation du rendement et de la représentativité des Organisations de la société civile ;
- (iv) L'amélioration du système de gouvernance des OSC.

## **Recommandations**

Le CDHAHRSC doit être doté de moyens financiers nécessaires pour mener à bien sa mission.

## **2.3. CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE**

### **Objectif de l'intervention**

Cette intervention vise à permettre au citoyen d'avoir les moyens de contrôler l'action publique. L'objectif de la SCAPP est de mettre l'accent sur la formalisation et la promotion de la société civile et mettre en place des fonds pour les actions d'encadrement et de la réhabilitation des organisations de la société civile.

### **Principales réalisations**

En vue de mettre en œuvre une stratégie de communication pour le développement, des formations ont été réalisées pour la sensibilisation sur les Objectifs de Développement Durables (ODD) pour donner aux participants les clés d'analyse pour comprendre les enjeux du nouveau cadre de planification que constitue l'Agenda 2030. Il s'agit de former les participants à l'utilisation et à la maîtrise des outils pour assurer une prise en compte et une mise en œuvre effective des ODD dans la SCAPP à l'horizon 2030 et

dans les autres Politiques, Stratégies, Programmes et Projets (PSPP) de développement nationaux ou sectoriels, donner aux participants l'information actualisée sur le rôle attendu de la SC dans le cadre de la mise en œuvre de la SCAPP et informer les participants sur les ODD priorités.

### **Renforcement de la société civile**

Le processus de promulgation de la loi relative aux Associations, aux Réseaux et Fondations a été amorcé. Néanmoins, une reprise de cette loi est en cours sur certains aspects jugés fondamentaux pour l'émergence d'une société civile efficiente et professionnelle.

Par ailleurs, la participation des ONG à certains forums régionaux et internationaux a été facilitée. Il s'agit du Forum de la Société civile à Banjul et le Forum social qui s'est tenu à Genève dans le cadre de la 42<sup>ème</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme au mois d'octobre dernier.

D'autre part, il est prévu de restructurer le FAPONG (Fonds d'Appui à la Professionnalisation des ONG) en vue de le rendre plus opérationnel. Dans ce cadre, une étude est en cours d'évaluation de cette structure.

Pour sa part, une étude portant sur l'évaluation de la PFANE (Plateforme des Acteurs Non Etatiques) est en cours de réalisation. Cette évaluation permettra d'apporter les correctifs nécessaires permettant de concevoir la meilleure structure faîtière qui pourrait accompagner ses objectifs visant l'implication des OSC dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques.

En outre, certaines organisations de la Société Civile ont bénéficié d'appuis pour renforcer leurs capacités et les accompagner pour la réalisation de leur plan d'actions.

### **Information, communication, sensibilisation et documentation :**

Un suivi quotidien de l'actualité nationale et internationale et une meilleure communication ont été assurés par le CISD et ont permis une meilleure visibilité, avec la couverture de l'assistance aux victimes des inondations de Sélibaby, l'affaire RP 459/2019 S et la récente élection de la Mauritanie au Conseil des droits de l'homme.

L'information, la communication et la veille, ont été au centre des préoccupations au regard de la vision ambitieuse des autorités publiques quant à la problématique des droits humains et son impact sur la cohésion nationale ainsi que sur l'image du Pays au niveau international.

C'est dans ce cadre, qu'une politique volontariste de communication a été engagée ayant pour objectifs de lever les contraintes à court terme, en procédant à :

- L'évaluation de la mise en œuvre du Plan Stratégique de Communication (PSC)
- La livraison de l'évaluation d'un nouveau PSC adapté à la situation présente dans la perspective d'une nette amélioration de l'existant en vue de répondre aux défis identifiés ;
- Le suivi-évaluation des actions retenues.

Par ailleurs, la Télévision Al Mauritanya a produit un documentaire portant sur les missions et réalisations en matière de droits humains en plus de la relance du périodique « NECHRA».

Ces actions donneront une meilleure visibilité à l'action du Gouvernement en matière de promotion et de protection des droits humains.

### III. DEVELOPPEMENT LOCAL ET DECENTRALISATION

L'objectif de ce chantier est de consolider les acquis en matière de décentralisation et de mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire efficace. Il comporte deux principales interventions : (i) le renforcement de la politique de décentralisation ; et (ii) la réactualisation de la politique de l'aménagement du territoire.

#### 3.1. RENFORCEMENT DE LA DECENTRALISATION

##### Objectif de l'intervention

L'objectif est d'asseoir une décentralisation effective et un développement local durable. Pour atteindre cet objectif, les principaux axes d'intervention de la SCAPP sont : (i) l'émergence de collectivités locales viables territorialement et financièrement ; (ii) améliorer durablement les conditions de vie des populations rurales et un ancrage des politiques publiques au niveau local ; (iii) l'harmonisation entre la programmation nationale et les réalités territoriales ; et (iv) favoriser le partenariat entre les collectivités locales.

##### Principales réalisations

La politique de décentralisation et de développement local approuvée par le gouvernement en 2010 a permis d'installer durablement le principe de gouvernance locale au sein de la société mauritanienne. De ce fait, le dialogue national, lancé fin septembre 2016 par le gouvernement, a retenu plusieurs réformes institutionnelles dont la création de la région comme entité décentralisée à travers un conseil. Il faut rappeler que le lancement de la stratégie nationale de la décentralisation et du développement local le 19/03/2018 a réitéré l'engagement du gouvernement en faveur de la décentralisation dans le pays.

Le Programme d'appui au Développement Economique local et aux Initiatives Communales dans trois régions de Mauritanie (DECLIC) lancé en 2019 vise à améliorer les conditions de vie des populations des wilayas de Gorgol, de l'Assaba et de Guidimakha. L'objectif de DECLIC est de prévenir les conflits liés à la gestion des ressources naturelles en accompagnant l'ensemble des communes de ces wilayas dans la fourniture de services améliorés et la valorisation économique durable de leurs territoires, en lien avec les compétences qui leur sont transférées dans le cadre de la décentralisation.

Le cadre stratégique de décentralisation et de développement local a été dédié à l'organisation et à la gestion des ressources et des taxes communales, aux services rendus à la population, au renforcement des capacités institutionnelles et du système informatique des communes ainsi qu'à l'accompagnement des réformes régionales. Ce qui permettra d'établir un observatoire de données permettant aux autorités, aux communes et aux partenaires de connaître facilement toutes les informations sur les collectivités locales afin de s'en servir dans l'élaboration de programmes et de politiques spécifiques aux collectivités régionales notamment pour atteindre les ODD. En effet, il s'agit de :

- L'élaboration d'une Stratégie de Décentralisation et de Développement Local (SNDDL), à l'horizon 2029, bâtie sur un développement territorial équilibré. La vision de la SNDDL qui guidera l'action gouvernementale pour les 10 années à venir est ainsi définie : Les collectivités territoriales de Mauritanie sont devenues :
  - Des acteurs incontournables d'une gouvernance territoriale inclusive,
  - Acteurs d'un développement harmonieux du territoire national sur la base de l'accès de tous aux services de base,
  - Porteuses d'initiatives de développement économique local permettant la mise en valeur des potentialités des territoires dans un souci de solidarité nationale.
  - Des composantes essentielles de la construction d'un État fort, garant de l'intégrité et du développement équilibré et harmonieux du pays.

Cette vision est déclinée en plusieurs axes stratégiques qui permettent de guider et structurer la mise en œuvre de la SNDDL. Ils sont regroupés en deux grands blocs :

- 1) Créer les conditions d'un développement territorial inclusif et durable
- 2) Agir pour le développement territorial.

L'élaboration d'une stratégie nationale de formation des acteurs de la décentralisation (2020-2023) qui permettra de renforcer les ressources humaines des collectivités territoriales. Ce qui constituera un cadre de référence des actions de formation qui seront organisées au profit des acteurs de la décentralisation.

La mise en œuvre de la feuille de route de la stratégie nationale de développement économique local se traduit par :

- L'adoption formelle de la SNDDL par un décret ;
- La création d'un conseil national de la décentralisation et du développement local ;
- L'élaboration et l'adoption d'un code des collectivités territoriales ;
- L'adoption d'un plan directeur de transfert des compétences ;
- La révision du mécanisme de financement de la décentralisation et la définition du niveau de transfert financier aux collectivités territoriales ;
- Le lancement d'une vaste campagne de communication sur la décentralisation ;
- La mise en place d'un centre de formations et de renforcement des capacités ;
- L'adoption d'un plan de conduite de la régionalisation ;
- La mise en place d'une commission DEL au sein de CN-DDL ;
- Le lancement d'un grand débat sur le rôle des villes dans le développement en Mauritanie.

La mise en œuvre du logiciel « Al mouhassil » de recensement, de gestion et de suivi des contribuables afin d'améliorer leurs performances en matière des finances publiques et de renforcer la redevabilité et la transparence vis-à-vis du citoyen. Il permet également d'accompagner les communes de Nouakchott dans la réalisation périodiques des recensements fiscaux exhaustifs, fiables et juste. Il s'agit notamment de :

- Assurer une assistance technique aux communes dans la modernisation et dans l'informatisation du processus de recouvrement fiscal ;
- Assurer une formation de qualité aux communes dans les différentes composantes du logiciel ;
- Réalisation d'un manuel de procédures et un guide d'utilisation de la dernière version du logiciel EL MOHASSIL.

L'amélioration des capacités techniques et financières des collectivités territoriales à travers l'appui financier conséquent et l'étude de mise en place d'un mécanisme de financement durable pour les collectivités territoriales. Aussi, l'accompagnement des communes à travers la Répartition des subventions FRD pour leur transfert aux communes, l'approbation des budgets initiaux des communes chef lieux de wilaya, la conception et mise en œuvre volet déchets programme d'urgence 2020 et la répartition des subventions aux régions.

Conscients de ce qu'un système efficace et transparent de gestion des finances publiques est indispensable à l'atteinte des objectifs du développement portés par la mise en œuvre des politiques publiques, le cadre institutionnel et juridique a été révisé par la nouvelle réforme de la nomenclature budgétaire communale et le système intégré «Elbeledi» pour la gestion financière et la transparence des comptes de la mairie et ceux du serveur municipal a été finalisé. En effet, ce système permettra à la commune de faire son budget initial et complémentaire et d'inscrire ses dépenses et ses recettes en temps réel. Il permet également aux agents du trésor (contrôleur financier et receveur municipal) d'intervenir directement sur l'exécution du budget de la commune. Dans le cadre également du suivi de la gestion des finances publiques, le rapport annuel sur la mise en œuvre du fonds régional du développement et le rapport général sur son utilisation ont été élaborés et diffusés.

En matière de renforcement des capacités, un système informatique d'information sur les capacités institutionnelles des communes a été élaboré, des formations dans les domaines des finances locales, de la maîtrise d'ouvrage, de la gestion communale, du contrôle de la légalité et de l'informatique au profit des élus et des agents communaux ont été réalisées. Il est à noter également que des ateliers de vulgarisation des textes et manuels de gestion communale ont été organisés et plusieurs guides, études et manuels en

Arabe et en Français et des recueils des textes applicables aux collectivités Territoriales en Arabe et en Français ont été diffusés.

Afin de maîtriser la fiscalité des collectivités, localiser les ODD au niveau de chaque commune, digitaliser, piloter et permettre le suivi et l'évaluation des mécanismes communaux, les actions ont concerné :

- La définition de stratégies de zonage, de tarification, de circuits de recouvrement, de contrôle et de formation des agents municipaux.
- La mise en ligne d'un système d'information pour la mesure des performances communales avec une base de données cartographiques des 219 communes, des 55 moughataâs et de 15 wilayas de la Mauritanie. Ce système d'information communal a pour vocation de devenir un outil de suivi et de localisation des ODD à l'échelle local.
- La mise en ligne également de l'applications mobile « Addelil el Beladi » qui est une mini version du système d'information des mesures de performance.
- Le déploiement du Logiciel « EL BELEDI » pour la gestion du budget communal dans 55 nouvelles communes.
- La digitalisation de l'opération de mobilisation de la taxe communale qui est un projet pilot (tevraghzeine et Sebkha) et son extension aux autres communes de Nouakchott. Il s'agit de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et la communication à des fins d'identification et de géo localisation des redevables).

Pour accompagner la réforme régionale, des consultations sont en cours de lancement pour l'élaboration de lignes directrices de développement, de diagnostics régionaux et des cartographies des projets et des financements dans les régions de l'Assaba, de Brakna, du Gorgol, de Guidimagha et du Hodh Echarghi ainsi que le financement de portail web au niveau de certaines régions.

### Le Programme National Intégré d'Appui à la Décentralisation, au Développement Local et l'Emploi des Jeunes (PNIDDLE)

Le PNIDDLE mis en œuvre au cours de la période 2014-2019, s'inscrit dans la politique du Gouvernement en matière de renforcement de la Décentralisation avec l'amélioration de l'accès des populations aux services et infrastructures de base à travers la promotion de la maîtrise d'ouvrage communale et l'amélioration des capacités des communes et des administrations centrales. Il a permis de concrétiser les grandes lignes de décentralisation et de développement local dans le cadre d'une approche axée sur les résultats et un alignement des interventions des partenaires sur les stratégies et politiques nationales, notamment la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP).

L'année 2019 a été l'année de clôture du PNIDDLE au cours de laquelle les appuis suivants ont été apportés aux 100 communes bénéficiaires réparties dans les 10 Wilaya d'intervention :

- Assistance technique et Appuis/conseils aux 100 communes par les Experts des Equipes Mobiles recrutées à cet effet ;
- L'achèvement des travaux de construction et d'équipements des 55 projets d'infrastructures communales et socio-éducatifs et des réseaux d'eau et d'électricité et des hôtels de villes. Ce qui porte le nombre total de projets d'infrastructures à 600 projets financés par le PNIDDLE à hauteur de 23 Milliards de MRO et qui a permis la création de 490 550 hommes-jours d'emplois, notamment pour les jeunes et les ouvriers des différents métiers du bâtiment ;
- Appuis et Accompagnement de 10 communes dans le domaine de l'amélioration des ressources propres.
- Le financement de l'élaboration de la Stratégie Nationale de Décentralisation et de Développement Local ;
- Le Financement de certaines études stratégiques et des réformes (étude sur l'évaluation du Fonds Régional de Développement (FRD), étude sur le profil des SG des communes). ;
- Appuis aux administrations centrales en équipements et renforcement des capacités ;
- Edition de manuels de procédures de passation de marchés, de guides de gestion des travaux d'investissements communaux, manuels de performances communales, etc.)
- La préparation du Projet MOUDOUN d'appui à la Décentralisation et au Développement des Villes Intermédiaires qui s'inscrit dans la continuité d'appui aux collectivités locales. Ce nouveau projet dont le démarrage de la mise en œuvre est prévu en Mai-Juin 2020. Il interviendra dans les villes de Rosso, Sélibaby, Kiffa, Aioun, Néma, Bassiknou et Adel Bagrou. Il a pour objet de :
  - a. Améliorer l'accès aux services locaux dans les villes ciblées ;
  - b. Renforcer les capacités des collectivités locales en matière de planification et de gestion des services publics

Figure 2 : Encadré réalisations PAGOURDEL

### Le Programme d'Appui à la décentralisation Régionale et le développement Economique Local (PAGOURDEL)

Le PAGOURDEL coordonné par la DGCT a été lancé en 2017. Il a pour objectif global d'installer un mécanisme adapté au contexte Mauritanien pour accompagner les régions et communes dans le développement économique local. Il s'inscrit dans la politique du Gouvernement en matière de renforcement de la Décentralisation. Il couvre 4 Wilayas : Brakna, Gorgol, Guidimakha et Hodh Chargui.

Pour un financement prévisionnel de 10 millions USD sur cinq ans, moins de 30% sont présentement mobilisés.

Au cours de l'année 2019, les activités suivantes ont été réalisées :

- Mobilisation d'assistance technique annuelle pour la Wilaya du Hodh Chargui et du département de Bassiknou (VNU) ;
- Organisation d'un séminaire international sur la planification régionale et les ODD en Mauritanie ;
- Lancement du processus de formulation de la Stratégie Nationale de Développement Economique Local (SNDEL) ;
- Organisation de 3 ateliers régionaux (Trarza, Gorgol, Brakna) de sensibilisation et d'information sur les ODD auxquels ont pris part plus de 200 personnes issues de l'administration, du secteur privé, de la société civile et des partenaires au développement ;
- Elaboration du Plan de Développement Economique Local (PDEL) de la commune de Tidjikdja ;
- Participation et prise en charge des frais de la reproduction de la documentation issue d'un colloque international tenu à Nouakchott sur la décentralisation en Mauritanie ;
- Participation à Ifrane (Maroc) au 3ème forum africain des managers territoriaux et des instituts de formation ciblant les collectivités ;
- Coordination et suivi de la mission d'évaluation à mi - parcours du programme ;
- Appui à la préparation et à la publication de supports de communication du programme.

## Perspectives de réalisations

Les réformes de décentralisation prévues pour améliorer les performances et réduire les inégalités concerneront :

- L'adoption par décret de la SNDDL ;
- La création d'un Conseil National de la DDL ;
- L'élaboration et adoption d'un Code des Collectivités Territoriales
- L'adoption d'un Plan directeur de transfert de compétences
- L'adoption d'un Plan de conduite de la régionalisation
- La mise en place d'une Commission Développement Economique Local
- La redéfinition de la fonction de la tutelle qui doit évoluer vers une fonction d'appui et de conseil au développement ;
- Le développement de l'intercommunalité et les groupements de collectivités territoriales à travers les ententes
- La forte implication des collectivités Territoriales dans la mise en œuvre de SCAPP
- La mise en place d'un centre de formation et de renforcement de capacités
- Le renforcement de l'encadrement technique de proximité des collectivités Territoriales et de leurs moyens d'action ;
- Promouvoir une démocratie participative basée sur la bonne gouvernance, la transparence, et l'approche participative ;
- Le renforcement des compétences des collectivités territoriales à travers le transfert financier, la maîtrise d'ouvrage, la formation, la mobilisation des ressources locales ;
- La révision du mécanisme de financement de la décentralisation ;
- Le développement des services publics locaux ;
- Conduire des campagnes de communication sur la décentralisation ;
- La révision du cadre juridique ;
- La révision des organigrammes (redéfinitions des missions en fonction de la nouvelle dynamique ;
- La modernisation des modes de travail par l'adoption et la généralisation de manuels de procédures de traitement des dossiers ;
- La création de structure synthèse, d'analyse, de compilation des informations et de veille rattachée au MIDEDEC ;
- L'introduction des nouvelles technologies dans le fonctionnement quotidien des directions (application, logiciels, programmation, suivi...) ;
- La révision du statut particulier du corps des administrateurs ;
- La mobilisation dans les fonctions centrales supérieures d'un personnel hautement qualifié et expérimenté ;
- La mise en œuvre d'un programme de perfectionnement ;
- La mise en place d'un système de gestion électronique des entrées et sorties du personnel ;
- Le renforcement des capacités techniques et logistiques de la DGAT et de l'IGAT pour le suivi évaluation, l'inspection et le contrôle de légalité des actes des autorités administratives et des collectivités locales ;
- L'exploitation des rapports périodiques territoriaux.

## **Recommandation des différents acteurs internationaux, nationaux et régionaux de décentralisation lors des assises nationales de partage et de concertation sur le RAMO 2018**

- Généraliser et accélérer l'élaboration des (SCRAPP)
- Collecter d'avantage d'informations sur la décentralisation pour rendre compte de la situation réelle dans le rapport final en se référant à la stratégie nationale de la décentralisation
- La construction de 243 établissements contribue à la scolarisation grâce à la disponibilité de plus de classes et à une plus grande densification de la carte scolaire ;
- Lutter contre la sédentarisation anarchique et adopter une politique de regroupement basée sur des critères objectifs
- Elaborer les schémas d'aménagement du territoire régional
- Finaliser l'ensemble de l'arsenal juridique régissant la décentralisation
- Accélérer le transfert des compétences de l'état vers les régions et les communes
- Opérationnaliser de la Commission des finances régionales (COFIR)
- Mettre fin à toutes les structures régionales antérieures aux conseils régionaux
- Mettre les cellules régionales et communales du MEI à la disposition des régionaux et aux
- Créer des agences régionales de développement en charge du conseil et de l'exécution des projet et programmes.
- Transférer le patrimoine immobilier à la région conformément à la loi organique.
- Généraliser et Finaliser et la création des pôles de développement.

### **3.2. L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **Objectif de l'intervention**

La stratégie de la SCAPP en matière d'aménagement du territoire est axée sur l'actualisation de la politique de l'aménagement du territoire afin de promouvoir la viabilité des territoires. Cette politique repose essentiellement sur le développement des pôles économiques intégrés et la valorisation du potentiel local.

#### **Principales réalisations**

La politique nationale de l'aménagement du territoire a pour vocation d'assurer une répartition équitable et rationnelle des activités économiques, des équipements et des infrastructures sur tout le territoire pour un développement équilibré et durable. Les interventions des autorités publiques ces dernières années ont été marquées par les choix stratégiques s'inscrivant dans la loi d'orientation n°2010-001 du 07 janvier d'une part et relève de la mise en œuvre de la SCAPP qui constitue un cadre de référence aux politiques de développement économique et social du pays d'autre part. Ces réalisations ont concerné :

- La mise en place des commissions régionales de la toponymie dans toutes les wilayas ;
- Le Programme National de Regroupement des Localités qui a permis la création de plusieurs pôles regroupant chacun plus de 10 localités et dont Chacun est doté des infrastructures socio-collectives indispensables ;
- L'actualisation de l'ensemble des monographies régionales, eu égard à leur importance comme outils indispensables de suivi-évaluation du développement régional et local. L'opération d'actualisation a visé les wilayas de l'Adrar, du Brakna, de Dakhlet Nouadhibou, du Hodh Echerghi, du Hodh Elgharbi, de l'Inchiri, du Tagant, du Tiris Zemmour et du Trarza, de l'Assaba, du Guidimakha et du Gorgol

- Le Programme Valorisation des Initiatives de Croissance Régionale Equitable (VAINCRE) a, au cours de cette année, enregistré d'importantes réalisations. Notamment sur le plan de l'assistance technique, en apportant de l'appui (institutionnels, passation de marchés, identification des projets, gestion des infrastructures, appuis administratifs, etc.) aux communes de l'Assaba, du Gorgol et du Guidimakha ;
- L'actualisation de l'ensemble des monographies régionales, eu égard à leur importance s'agissant d'un outil indispensable de suivi-évaluation du développement régional. Ces monographies devant servir d'une part à être diffusées aux acteurs nationaux et, d'autre part, à la réalisation le moment venu d'études aussi bien à caractère régional (Schémas locaux et régionaux d'aménagement) que national (SNAT). Néanmoins, une revue de ces monographies est prévue pour des impératifs d'harmonisation dans leurs présentations tout en ne touchant pas à leurs contenus qui ont déjà été validés. L'objectif de l'harmonisation vise à disposer de rapports régionaux des monographies ainsi que des rapports de synthèses communales dont les présentations seront plus lisibles dans leur globalité et facilement comparables dans leurs contenus pour servir de modèles à répliquer dans le futur.
- Un projet de décret de sédentarisation dont l'objet est de préciser la typologie et les tailles des établissements humains et les règles générales de la sédentarisation, définition des infrastructures socio collectives.

## **Perspectives**

Il est prévu d'incorporer les monographies des wilayas Hodh Echerghi, Hodh Elgharbi, Assaba, Tagant, Guidimagha, Gorgol, Brakna, Trarza, Adrar, Dakhlet Nouadhibou, Inchiri, Tiris Zemmour comme intrant dans les futures Systèmes d'Informations Géographiques (SIG) que la Direction compte mettre en place au niveau national et régional.

Dans le domaine de la cartographie, les actions suivantes seront engagées :

- La mise en place du Référentiel Altimétrique Mauritanien par la matérialisation de son origine (cote zéro) reposant sur un niveau moyen des mers local et un modèle de géoïde.
- La mise en place du Référentiel Planimétrique Mauritanien par l'élaboration d'un réseau géodésique national homogène et régulièrement réparti sur le territoire.
- La mise en place d'un Système d'Information du Territoire (SIT) et des Systèmes d'Informations Géographiques (SIG) associés.
- Production de plans urbains, à grande échelle, pour la planification urbaine et d'une cartographie de base, à petite échelle, de l'ensemble du territoire.

En matière d'aménagement du territoire, l'effort portera sur :

- Elaboration du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) et des pôles de compétitivité (PC).
- Inventaires des toponymes (Arabe/Français) des Wilaya du Brakna, du Gorgol et du Guidimakha
- Réalisation de l'étude sur l'équilibre régional
- L'identification et le développement de pôles de compétitivité territoriale notamment celui du sud-ouest Trarza centré sur le Port Multifonction de N'Diago
- La reformulation et l'intensification du Programme de Regroupement des Localités dans le cadre du Programme « Cheila ».

#### IV. FINANCEMENT DES CHANTIERS DU CDS

Le Programme d'Investissement Public (PIP) 2019-2021 prévoit une enveloppe de **5 765** millions MRU au titre de l'exercice 2019, non compris certains financements non couverts par le PIP, alors que l'ensemble du financement programmé pour la période triennale 2019-2021 s'élève à **12 527** millions MRU.

*Tableau 2 : Inscriptions au PIP des projets concourant aux objectifs des chantiers du CDS 7*

Intitulé	Début	Fin	Source de Financement	Cout total (en M.MRU)	Type de financement	Programmation (en M.MRU)			2019-2021 (en M.MRU)
						2019	2020	2021	
Programme de fiabilisat° et de sécurisat° Documents nationaux d'identification	2011	2019	RIM	378	Budget	40,50			40,50
Appui à l'Observatoire National de l'Aménagement du Territoire	2011	2019	RIM	8	Budget	3,00			3,00
Appui à la DEPC/MHUAT	2012	2019	RIM	10	Budget	3,00			3,00
Toponymie Nationale	2012	2019	RIM	10	Budget	1,00			1,00
Acquisition de tenues administratives	2013	2019	RIM	10	Budget	1,50			1,50
Cartographie Générale et Urbaine	2013	2019	RIM	184	Budget	20,00			20,00
Elaboration du Schéma National de l'Aménagement du Territoire (SNAT)	2016	2019	RIM	25	Budget	10,00			10,00
Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la ville de Nouakchott	2019	2020	A RECHERCHE R	107	Don	0,00	60,00		60,00
Restructuration des quartiers précaires des principales villes	2020	2023	A RECHERCHE R	710	Quasi-Don		144,00	144,00	288,00
Programme d'Appui à la Gouvernance Régionale et au Développement Local (PAGOURDEL)	2017	2021	RIM	53	Budget (CP)	5,00	5,00	5,00	15,00
Programme d'Appui à la Gouvernance Régionale et au Développement Local (PAGOURDEL)	2017	2021	ONU-PNUD	53	Don	10,50	10,50	10,50	31,50
Programme DECLIC	2019	2022	RIM	82	Budget (CP)	10,00			10,00
Programme DECLIC	2019	2019	FRANCE-AFD	375	Don	114,80	114,80	114,80	344,40
Programme DECLIC	2019	2022	FRANCE-AFD	54	Don	15,38	15,38	15,38	46,14
Appui aux Conseils Régionaux hors Nouakchott	2019	2019	RIM	12	Budget	12,00			12,00
Programme d'Aménagement et de viabilisation	2011	2019	RIM	200	Budget	67,84			67,84
Construction d'infrastructures et Travaux d'urbanisme/DGSN	2012	2019	RIM	154	Budget	40,00			40,00
Appui à la Garde Nationale	2012	2019	RIM	100	Budget	30,00			30,00
Acquisition Matériel Technique de Protection Individuelle	2013	2019	RIM	5	Budget	2,00			2,00
Construction/réhabilitation des structures du PEV	2015	2019	RIM	83	Budget	10,00			10,00
Renforcement des Capacités de la Protection Civile	2014	2019	RIM	128	Budget	16,00			16,00
Acquisition Ambulances Médicalisées	2014	2020	RIM	6	Budget	0,00	8,00		8,00
Projet de Mille Modules pour l'Habitat Social	2015	2019	RIM	135	Budget	10,00			10,00
Construction/Equipement des salles d'archives	2016	2019	RIM	5	Budget	0,15			0,15
Modernisation et actualisation de la cartographie en Mauritanie	2019	2021	A RECHERCHE R	178	Don	0,00	62,40	62,40	124,80
Equipement des centres de secours de la Protection Civile			A RECHERCHE R	163	Quasi-Don				0,00
Développement Urbain des Wilayas	2016	2019	RIM	165	Budget	80,00			80,00
Densification du Réseau Géodésie	2017	2019	RIM	38	Budget	20,00			20,00
Construct° réhabilitat° bâtiments administratifs	2000	2022	RIM	7 800	Budget	1 355,00	500,00		1 855,00

Projet d'amélioration des capacités opérationnelles de la DGHU	2018	2019	RIM	13	Budget	6,50			6,50
Parachèvement du traitement des litiges	2018	2019	RIM	50	Budget	25,00			25,00
Appui à la cellule Informatique/MHUAT	2018	2019	RIM	10	Budget	2,00			2,00
Construction locaux PEV au niveau des hôpitaux de Sélibaby et d'Aleg	2019	2019	RIM	100	Budget	100,00			100,00
Construction des locaux pour les Conseils régionaux hors Nouakchott	2019	2019	RIM	180	Budget	180,00			180,00
Fonds régional de développement	2002	2019	RIM	3 610	Budget	350,00			350,00
Amélioration qualité service public de la justice	2005	2020	RIM	34	Budget	5,50	5,00		10,50
Acquisition de Matériel de Couchage au profit des Prisons Nktt, NDB et Aleg	2014	2019	RIM	4	Budget	2,50			2,50
Renforcement des capacités des juridictions	2017	2021	RIM	3	Budget	2,00	2,00	2,00	6,00
Programme d'appui a la reforme de la justice (PARJ)	2019	2025	UE-CE	500	Don	83,00	83,00	83,00	249,00
Acquisition Robes de Magistrats	2018	2019	RIM	1	Budget	0,80			0,80
Acquisition d'équipements sportifs/MJS	2000	2019	RIM	54	Budget	4,00			4,00
Appui aux compétitions internationales/cellule jeunesse et sport	2013	2019	RIM	75	Budget	10,00			10,00
Prévention des conflits et Promotion du dialogue interculturel	2014	2019	RIM	10	Budget (CP)	2,50			2,50
Prévention des conflits et Promotion du dialogue interculturel	2014	2021	UE-FED	238	Don	0,00	31,00	31,00	62,00
Programme National pour la promotion de la Jeunesse et des Sports	2016	2019	RIM	57	Budget	3,00			3,00
Programme National de Volontariat en Mauritanie	2018	2019	RIM	5	Budget	1,00			1,00
Acquisitions du matériels sociaux éducatifs (Maisons des jeunes et stades)	2019	2019	RIM	4	Budget	3,00			3,00
Construction et équipement d'un complexe sportif à Nktt	2020	2023	CHINE	178	Don		40,00	40,00	80,00
Appui à la Gendarmerie Nationale	2010	2021	RIM	730	Budget	146,22	80,00	80,00	306,22
Appui institutionnel à l'Armée Nationale	2010	2021	RIM	3 510	Budget	911,37	500,00	500,00	1 911,37
Appui sanitaire pour les forces armées	2012	2019	RIM	56	Budget	20,00			20,00
Equipement du Groupement Général de la Sécurité Routière (GGSR)	2012	2020	RIM	61	Budget	20,00	49,00		69,00
Renforcement des capacités du MIDEDEC	2010	2019	RIM	98	Budget	8,00			8,00
Amélioration des conditions des détenus et Création d'œuvres Pénitentiaires	2013	2021	RIM	5	Budget	2,40	3,00	3,00	8,40
Accueil, Education, Formation, Réinsertion sociale et Suivi des ECL	2013	2021	RIM	45	Budget	2,80	5,00	5,00	12,80
Renforcement des capacités de la DGAPE	2018	2019	RIM	10	Budget	1,00			1,00
Appui à la DGPC/MIDEDEC	2013	2019	RIM	7	Budget	3,00			3,00
Programme Bonne Gouvernance	2016	2021	RFA-GIZ	98	Don	0,00	0,00	0,00	0,00
Soutien au dialogue social/MFPMA	2017	2019	RIM	5	Budget	1,00			1,00
Programme d'Appui à la Gestion de la Migration	2013	2021	UE-FED	313	Don	64,51	76,00	76,00	216,51
Programme d'Appui à la Société Civile et à la Culture	2013	2020	UE-FED	273	Don	8,20	76,00		84,20
Centre d'Accueil, d'Information et de Documentation/CDHAH	2015	2019	RIM	35	Budget	3,70			3,70
Projet d'Appui à la Sécurité et au Développement	2015	2022	UE-FED	481	Prêt	120,56	85,00	85,00	290,56
Programme national de renforcement de la cohésion sociale	2017	2021	FRANCE-AFD	29	Don	6,86	1,71	1,71	10,29
Fonds d'Aides et de Secours Humanitaire	2018	2019	RIM	3	Budget	2,50			2,50
Appui à la Direction de la Promotion de l'Action Humanitaire	2018	2019	RIM	1	Budget	0,80			0,80
Programme de LCP et les séquelles de l'esclavage	2008	2021	RIM	5 922	Budget	720,00	720,00	720,00	2 160,00
Programme de LCP et les séquelles de l'esclavage	2018	2021	UE-FED	672	Don	0,00	168,00	168,00	336,00

Moyens de Subsistance Durable pour les Rapatriés et les Communautés d'Accueil de la Vallée du fleuve Sénégal	2014	2021	BM-BIRD	85	Don	10,10	677,00	677,00	1 364,10
Programme national intégré d'appui à la décentralisation, au développement local et à l'Emploi (PNIDDLE)	2013	2019	BM-IDA	153	Quasi-Don	24,32			24,32
Programme national intégré d'appui à la décentralisation, au développement local et à l'Emploi (PNIDDLE)	2013	2019	BM-IDA	604	Don	156,33			156,33
Programme national intégré d'appui à la décentralisation, au développement local et à l'Emploi (PNIDDLE)	2014	2021	UE-FED	833	Don	129,47	130,00	130,00	389,47
Programme national intégré d'appui à la décentralisation, au développement local et à l'Emploi (PNIDDLE)	2014	2019	RIM	1 500	Budget (CP)	144,01			144,01
Projet AEP et Développement des Oasis dans les zones rurales	2014	2019	RIM	179	Budget	47,50			47,50
Projet AEP et Développement des Oasis dans les zones rurales	2014	2020	FADES	2 113	Prêt	379,71	0,00		379,71
Programme National de Déminage Humanitaire pour le Développement	2008	2021	RIM	26	Budget (CP)	2,00	3,00	3,00	8,00
Projet d'appui au Système de Filets Sociaux	2016	2019	BM-IDA	428	Don	100,00			100,00
Projet d'appui au Système de Filets Sociaux	2016	2019	RIM	300	Budget (CP)	70,00			70,00
Projet de Lutte contre la pauvreté et d'accompagnement du programme national de regroupement des localités	2019	2021	UE-CE	168	Don		42,00	42,00	84,00
Consolidation de la cohésion sociale et de l'insertion des jeunes	2019	2023	UE-FED	167	Don	0,00	33,46	33,46	66,91
<b>Total</b>				<b>35 265</b>		<b>5 765</b>	<b>3 730</b>	<b>3 032</b>	<b>12 527</b>

Source : PIP 2018-2020/DGIPCE/MEI

ANNEXES

**ANNEXE 1 : LISTE DES MEMBRES DU CDS 7**

<b>Chantiers et interventions</b>	<b>Institutions</b>	<b>Nom et prénoms</b>	<b>Fonction</b>	<b>Téléphone</b>	<b>E-mail</b>
<b>Président :</b>	MIDEC	Cissé Seyidi	CT	44481120	<a href="mailto:seyidic@yahoo.fr">seyidic@yahoo.fr</a>
<b>Vice-Président :</b>	Min. de la Justice	Idrissa Wagué	Conseiller	22424006	<a href="mailto:idriswagneh@yahoo.fr">idriswagneh@yahoo.fr</a>
<b>Gouvernance Politique, Cohésion sociale, Paix et Sécurité</b>					
- Amélioration de la gouvernance politique	DGAP / MIDEC (Elections)				
	DGPALP (Libertés)				
	DCEP	Houssein Beitat	DA / DCEP	46465581	<a href="mailto:housbtt@gmail.com">housbtt@gmail.com</a>
- Renforcement des moyens des forces de défense et de sécurité			Conseiller Sécurité		
- Construction durable de la paix et de la cohésion sociale	TAAMZOUR				
- Protection des jeunes contre la radicalisation et l'extrémisme violent	DEPSC/ Min. Jeunesse	Ba Oumar	DA	30767676	<a href="mailto:baoumar784@gmail.com">baoumar784@gmail.com</a>
	DEPSC/ Min. Jeunesse	Cheikhlemine habibou	Chef de Service	43430877	<a href="mailto:habibou-lemine@yahoo.fr">habibou-lemine@yahoo.fr</a>
	Projet de prévention de conflits et promotion du dialogue interculturel	Mohamed Salem Boukhreiss	Coordinateur	26302393 22004949	<a href="mailto:boukhreiss67@gmail.com">boukhreiss67@gmail.com</a>
	MAIEO				
- Gestion des migrations	DST				
	OIM				
<b>Etat de droit, Droits humains et Justice</b>					
- Contrôle citoyen de l'action publique	DRSC/ CNDH	Mohameden O. Horma			
- Renforcement de la justice	Min. Justice				
- Développement des droits humains	CDHAHRSC	Dieng Farba Saidou	Conseiller	46733382	<a href="mailto:farbasaidoudieng@gmail.com">farbasaidoudieng@gmail.com</a>
	DRC/CDHAHRSC	Mohameden Horma	Directeur		<a href="mailto:mhorma@hotmail.com">mhorma@hotmail.com</a>
	CNDH				
	CNUDH				
<b>Développement local et décentralisation</b>					

- Renforcement de la politique de décentralisation	DGCT	Abdi O. Horma	DG / DGCT	46970733	<a href="mailto:ahourma@interieur.gov.mr">ahourma@interieur.gov.mr</a>
	DGAT				
	DSP/MEF	Cheikhna Mohamed Mahmoud	CS Programmes régionaux	22336713	<a href="mailto:chemmed1@yahoo.fr">chemmed1@yahoo.fr</a>
	ONS	Nouh O. Moctar	DA/ Compta Nat	26882863	<a href="mailto:elmoctarn@gmail.com">elmoctarn@gmail.com</a>
	PNIDDLE	Mohamed Babetta	Coord. / PNIDDLE	42414077	<a href="mailto:babetta@pniddle.mr">babetta@pniddle.mr</a>
	PNIDDLE	Mohamdi Ould El Hadj Brahim			<a href="mailto:hadjbrahim@pniddle.mr">hadjbrahim@pniddle.mr</a>
	PAGOURDEL	Ahmed Youra Haye			<a href="mailto:ayihaye@gmail.com">ayihaye@gmail.com</a>
	DGCT/	Archambeau Maron	AT	42414023	
	GiZ	Sidi O. Saleck	Expert GiZ	42414077	<a href="mailto:sidi.saleck@giz.de">sidi.saleck@giz.de</a>
	PNUD	Sidi Khalifa		48404082	<a href="mailto:sidi.khalifa@undp.org">sidi.khalifa@undp.org</a>
Aménagement du territoire	MHUAT	Jiddou O. Boudida	DEPC/Directeur	44480203	<a href="mailto:jboudidda@gmail.com">jboudidda@gmail.com</a>
		Wane Birame			<a href="mailto:wanebi@yahoo.fr">wanebi@yahoo.fr</a>
Autres membres	DGPC / MIDEK				
	ONS	Sow Samba	Démographe	22109290	<a href="mailto:isow_samba@gmail.com">isow_samba@gmail.com</a>
	UNFPA	Mme Lo			<a href="mailto:lo@unfpa.org">lo@unfpa.org</a>
	ONG AAIDFENDIF	Mme Fatimetou Mohamed Saleck		22478797	
	ONG ARGEND	Diallo Moctar		46793748	
	DC-SCAPP	Sidna Ndah Mohamed-Saleh	Consultant SCAPP	36302126	<a href="mailto:sndah@hotmail.com">sndah@hotmail.com</a>
	DC-SCAPP	Khadijettou mint El Heda	Expert Levier 3 SCAPP	26145513	<a href="mailto:khatouahmed@yahoo.fr">khatouahmed@yahoo.fr</a>

## ANNEXE 2 : INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU CHANTIER 7 DE LA SCAPP

Tableau 3 : Indicateurs de suivi de la mise en œuvre des chantiers du CDS 7 « Gouvernance politique, Décentralisation, Etat de droit, Justice et Sécurité »

Indicateur	Intervention/SCAPP	Source	Valeur-2019	Remarques/Recommandations
Budget alloué aux collectivités territoriales	Renforcement de la politique de décentralisation	MIDEC		Tenir compte des sources autres que le fonds régional (ajouter un indicateur conseils régionaux)
Adoption du nouvel échelon de décentralisation	Renforcement de la politique de décentralisation	MIDEC	Oui en 2018	Adoption des lois sur le fonctionnement des conseils régionaux (Loi Organique sur la Région)
Nbre de compétences transmises aux communes	Renforcement de la politique de décentralisation	MIDEC/DGCT	9/16	Exprimer l'indicateur en pourcentage
Nbre de projets dont la maîtrise d'ouvrage revient aux collectivités territoriales	Renforcement de la politique de décentralisation	MIDEC/DGCT /PNIDDLE		indisponible
Nbre de pôles régionaux de développement mis en place	Réactualisation de la politique de l'aménagement du territoire	MIDEC	1	Pôle du Hodh Charghi / pas encore opérationnel (Decret uniquement)/ Pôle du Tagant
Nbre d'OSC membre des instances de suivi des politiques nationales	Consolidation de l'Etat de Droit, des Droits Humains et de la Justice	CDHOSC		A exprimer l'indicateur en pourcentage 7799des OSC (DRSC)
Nbre de radios et TV privés autorisées	Contrôle citoyen de l'action publique	HAPA	0 en 2018	
Proportion de la population carcérale en instance de jugement (ODD)	Renforcement de la justice	Justice	35,4 % contre 49,5 % en 2016	
Taux de réalisations des	Développer les droits humains	CDHOSC		Voir CDHRSC

recommandations issues des EPU				
Nbre de scrutins organisés dans les délais	Amélioration de la gouvernance politique	MIDEC	3	les élections législatives, municipales et régionales
Part de dépenses allouées aux forces de défense et de sécurité dans le budget de l'état	Renforcement des moyens des forces de défense et de sécurité	MIDEC/Défense	12,40%	cette dépense concerne la fonction sécurité
% des jeunes déclarant avoir connaissance du danger de l'extrémisme violent	Protection des jeunes contre la radicalisation et l'extrémisme violent	ONS		En cours de mise en place, il sera effectif en Mars 2020 (EPCV 2019)
Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil (ODD)	Garantir à tous une identité juridique	ANRPTS/ONS	226973 contre 103761 en 2016	La RNV présente le nbre et non pas le taux
Nbre d'immigrants refoulés à la frontière par an	Gestion des migrations	MIDEC	5091 contre 4997 en 2017 et 1300 en 2016	